

ARCUS daniel mandouze
études sociales et urbaines

Sainte Livrade sur Lot

Etude pour la définition d'un lieu de mémoire au CAFI



Rapport d'étude

Juillet 2014

Sommaire

• Préambule	1
- Le lieu de mémoire du CAFI, un projet qui se fait en marchant	
- Rappel du contexte et de la commande	
- Limites de l'exercice et repositionnement de la mission	
1 • Relecture de quelques données sur l'histoire du CAFI	5
- De l'utilité d'un bref rappel historique	
- Avant le CAFI, "l'internationale de la poudrerie"	
- Du CARI au CAFI, un "petit Viêt-Nam" sous tutelle de l'Etat	
- Chronique d'un renouvellement urbain annoncé	
- Les dates clés	
2 • Les attentes : premières conditions d'émergence d'un lieu de mémoire	14
- La mémoire collective, une notion complexe et ambivalente	
- Synthèse de l'enquête : les invariants sur le projet de lieu de mémoire	
3 • Avant le lieu de mémoire, la mémoire du lieu	18
- Le cadre spatial de la mémoire	
- Un repositionnement total du projet	
4 • Principes directeurs pour la conception d'un lieu de mémoire	23
- 3 données de départ	
- 3 registres pour traiter la question de la mémoire	
- 4 dimensions pour un scénario multiforme	
- Une condition à remplir, un écueil à éviter	
- Schéma général de la démarche	
- Les recommandations du comité scientifique	
5 • Schéma de principe pour la programmation du lieu	30
• Relancer une instance de portage et de préfiguration	35
• Annexes	
- Organismes et personnes rencontrées	
- Synthèse de l'enquête auprès des habitants et anciens habitants du CAFI	

“Il n'est point de mémoire qui ne se déroule dans un cadre spatial. C'est sur l'espace, sur notre espace, celui que nous occupons, où nous repassons souvent, où nous avons toujours accès et qu'en tout cas notre imagination, notre pensée est à chaque instant capable de reconstruire, qu'il faut tourner notre attention, c'est là que notre pensée doit se fixer, pour que réapparaissent telle ou telle catégorie de souvenirs”.

Maurice Halbwachs, 1977-1945

Préambule

□ Le lieu de mémoire du CAFI, un projet qui se fait en marchant

Le présent rapport présente la singularité d'exposer les résultats d'un travail qui se trouvent être passablement éloignés des attendus formels de la commande initiale, sans que ces résultats puissent pour autant être considérés comme contradictoires avec les objectifs fondamentaux qui ont sous-tendu celle-ci.

Cela s'explique par le fait que, d'une part, il s'est rapidement avéré que les conditions n'étaient objectivement pas réunies pour que la mission puisse se dérouler selon les modalités qui avaient été envisagées, et que d'autre part il est clairement apparu, au regard des premières analyses et des réalités rencontrées, que **la question de la définition d'un lieu de mémoire sur le CAFI ne saurait trouver de réponse à la hauteur des enjeux soulevés ni dans le cadre, ni dans les délais, ni dans les budgets qui avaient été établis au départ, sauf à accepter de la traiter d'une manière qui risquerait de rester factuelle et superficielle.**

Ce point de vue, assez rapidement mis en avant par l'équipe d'étude, a été entendu par la maîtrise d'ouvrage au point que celle-ci, en dépit des difficultés de tous ordres que cela soulève obligatoirement pour la suite, a entériné le fait que le lieu de mémoire ne pouvait pas se résumer à un simple élément spatial aménagé dans le cadre du projet de renouvellement urbain du CAFI, mais devait engager une démarche de longue haleine intégrant plusieurs dimensions (histoire, patrimoine, culture, animation, vie locale...) et reposer sur un lieu fort et significatif, en l'occurrence une partie entière du camp échappant à la démolition et qui sera conservée en l'état.

Ce dernier élément, essentiel, change évidemment totalement la donne. S'il amène le projet de lieu de mémoire à un niveau d'ambition d'une toute autre envergure et plus en rapport, de l'avis de toutes les parties concernées ou sollicitées, avec la dimension historique et ethnologique des questions abordées, il repose du tout au tout la question du contenu, du financement, du portage et de la temporalité d'un projet qui, en tout état de cause, sortira du format initial qui lui avait été assigné.

Le projet reste donc largement à concrétiser, mais il ne pourra l'être en toute hypothèse que sur le long terme, au fil d'un processus évolutif et dans le cadre d'un portage institutionnel que le contexte politique local, instable à plusieurs niveaux dans la période récente, n'a pas permis de mettre en place.

La nécessité de créer une instance de portage ad hoc, collégiale et durable, dégagée de la conjoncture du dossier de renouvellement urbain et susceptible d'accompagner la montée en puissance progressive du projet est la principale urgence du moment, et la condition indispensable à sa réussite.

A ce jour, néanmoins :

- le CAFI est maintenant officiellement protégé au titre des monuments historiques pour la partie conservée comme lieu de mémoire ;
- le lieu de culte des Génies des 4 palais (privé mais très important pour la continuité des pratiques religieuses d'une partie des résidents) a été réinstallé sur le site et fonctionne dans un des bâtiments conservés ;
- la remise en état de la pagode est en voie d'achèvement ;
- il en est de même pour le bâtiment abritant la chapelle et qui permettra d'ouvrir un premier local pour des événements, des manifestations ou des expositions relatives à la mémoire du lieu ;
- la prise en compte du CAFI dans le cadre du label "Pays d'Art et d'Histoire" et du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Villeneuvois fait partie des prochaines échéances, mais n'a pas encore pu être officiellement actée pour les raisons précédemment mentionnées ;
- un certain nombre de partenaires clés à différents échelons territoriaux ont été sensibilisés à la démarche et/ou ont commencé à se mobiliser à des titres divers, au premier rang desquels la DRAC Aquitaine, le RHAMI et les archives départementales 47, pour ne citer que les plus proches du dossier ;
- un schéma général de principe pour la programmation future du lieu de mémoire (4 bâtiments + la pagode + les espaces extérieurs) a été présenté et validé en réunion publique avec les résidents et les associations gravitant autour du CAFI ;
- certaines de ces associations ou autres acteurs extérieurs mobilisés sur le dossier ont commencé à émettre des propositions concrètes pouvant s'inscrire dans le cadre de ce schéma de principe, propositions qui ont été présentées au comité scientifique.

Enfin le travail effectué avec le comité scientifique, qui se prolonge actuellement par une mission de recension documentaire et bibliographique approfondie, fournit d'ores et déjà un corpus de recommandations et d'orientations étayé et pérenne qui permettra de garantir à terme la validité des contenus et des actions qui pourront s'inscrire dans le cadre du lieu de mémoire, ainsi que la connexion de ce projet avec la communauté des chercheurs et des universitaires travaillant sur les thématiques qui s'y rapportent.

La création d'un comité scientifique n'était pas prévue dans la démarche initiale ; elle a été proposée en cours de route par le responsable de la présente étude, dans la logique du repositionnement du projet à un niveau d'ambition plus élevé et après consultation d'acteurs ayant déjà été impliqués dans des expériences analogues (celle du camp de Rivesaltes, notamment, qui présente de nombreuses similitudes sur le fond du sujet même s'il s'agit d'un projet d'une toute autre échelle -responsable scientifique Denis Pechansky).

La présence systématique du responsable de l'étude aux réunions du comité scientifique a permis d'assurer le lien entre les travaux de celui-ci et l'ensemble de la démarche de programmation, dans une période où le comité de pilotage, fortement mobilisé sur les urgences liées à la finalisation du dossier de renouvellement urbain, s'est peu investi sur la question du lieu de mémoire en dehors des questions immédiates relatives aux travaux de remise en état des bâtiments et du traitement des espaces extérieurs dans la partie non démolie du centre.

Enfin la participation active, au sein de ce comité, d'une ethnosociologue ayant précédemment travaillé sur le CAFI et participé aux études sociales préparatoires au projet de requalification a été sans aucun doute un élément précieux pour assurer la cohérence entre l'expression d'une série d'exigences sur le fond et la prise en compte des réalités humaines du terrain (cf. *Comité scientifique pour le lieu de mémoire du CAFI, synthèse des orientations - juillet 2014*).

Le fait que la présente mission ait sensiblement évolué par rapport au schéma prévu pour son déroulement nécessite le rappel de quelques éléments factuels.

□ Rappel du contexte et de la commande

La commande pour une étude de définition d'un lieu de mémoire sur le CAFI a été passée en mai 2010 par la mairie de Sainte Livrade, au moment où la requalification du site allait entrer dans sa phase opérationnelle. Cette mission a été placée sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant :

- la Mairie de Sainte Livrade
- la Sous-Préfecture, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (ABF), la Direction Départementale des Territoires
- le Conseil Général du Lot et Garonne (archives départementales)
- le Conseil Régional d'Aquitaine
- la SEM 47 (AMO pour le projet de renouvellement urbain)

A partir d'un rappel sommaire des principaux repères émaillant l'histoire du CAFI et des éléments constitutifs du projet de requalification en cours, le cahier des charges de la mission, établi en décembre 2009, mettait notamment en avant les points suivants :

- l'étude précédente du PACT a montré à l'évidence *l'absence de consensus des populations sur la question de la mémoire*, d'où la nécessité d'une étude de définition ;
- compte tenu de l'ensemble des contraintes identifiées, *l'objectif est un équipement modeste au coût de gestion limité* ;
- il s'agit néanmoins, selon la convention ANRU, de réaliser *un espace de mémoire pour consacrer le CAFI comme lieu unique et symbolique, au plan national, de la mémoire de la communauté indochinoise* ;
- la démarche proposée *doit être basée sur un temps de présence important sur place afin de comprendre la demande des habitants et restituer des propositions sur un mode participatif avec les habitants du quartier* ;

L'étude était prévue pour se dérouler en 2 phases, sur une durée inférieure à 1 an :

- une phase d'assistance à la réflexion stratégique (*analyse des besoins exprimés et objectifs à atteindre autour de la notion de mémoire*)
- une phase de définition des besoins et des usages (*document d'aide à la décision permettant au maître d'ouvrage, de se déterminer sur des actions matérielles autant qu'immatérielles ; identification et hiérarchisation des thématiques, analyse de l'organisation spatiale au regard des besoins*).

A noter : la réalisation de surfaces construites est évoquée comme une possibilité mais pas comme une obligation, bien que le lieu soit formellement identifié sur le plan masse de l'opération.

□ Limites de l'exercice et repositionnement de la mission

• Dès le début de sa mise en œuvre, la mission s'est heurtée à des réalités concrètes qui avaient été pour le moins sous-estimées au moment de la commande, ainsi qu'à différents obstacles qui se sont avérés pénalisants pour son bon déroulement.

- En premier lieu, la concomitance de cette étude avec la phase de relogement des résidents du CAFI a obéré toute véritable disposition de leur part à y participer de manière active. Leurs préoccupations du moment étaient de toute évidence focalisées sur cette question primordiale, sans perdre de vue le fait qu'après avoir fait l'objet de multiples sollicitations depuis des années à l'occasion de différentes études, travaux, recherches et autres reportages, leur propension à se prêter à une énième enquête n'allait pas forcément de soi.

La dynamique participative envisagée n'a donc jamais vraiment pu se mettre en place, même si un nombre non négligeable d'entretiens ont quand même pu être effectués, au coup par coup.

- En second lieu, la mission a été accueillie de façon ouvertement hostile par la plupart des associations mobilisées autour du CAFI, à l'exception (relative) de la seule qui se situe encore sur le centre. Ces associations avaient été convaincues au préalable que l'étude sur le lieu de mémoire devait naturellement incomber à des universitaires qui avaient déjà travaillé ou qui étaient familières du site, et elles se sont longtemps refusé à reconnaître la légitimité du cabinet retenu.

Une telle attitude est à mettre en relation avec la défiance que les représentants de cette communauté manifestent de longue date envers les autorités publiques au sens large, défiance qui s'enracine dans l'histoire pour des raisons aisément compréhensibles et qui devient particulièrement aigüe quand il s'agit d'une question aussi sensible que celle de la mémoire collective.

Ces deux éléments ont permis de prendre la mesure du fait que, d'une part, le sujet abordé s'avérait particulièrement complexe, polémique et chargé sur le plan affectif et émotionnel, et que d'autre part il concernait une population fragile, âgée, dépendante et qui vivait alors, à son corps défendant, un épisode de son existence aussi redouté que déstabilisant.

Ces raisons à elles seules ont rapidement mis en évidence deux exigences qui devenaient incontournables pour que la mission puisse être menée à bien :

- **du temps**, pour ne pas forcer les choses dans une phase où le terrain n'était, si l'on peut dire, pas disponible pour une telle démarche, et pour se donner la possibilité de dépassionner le débat ;
- **des tiers**, pour pouvoir dépasser le face-à-face stérile opposant artificiellement la population et les associations à la maîtrise d'ouvrage et à l'équipe d'étude, et pour "objectiver" un certain nombre de sujets intrinsèquement problématiques (contradictions entre mémoire affective et mémoire historique, par exemple, ou encore focalisation sur une période précise ou choix d'un spectre plus large, etc).

- Par ailleurs, le fait que l'étude pour la définition d'un lieu de mémoire ait été formellement, au moins sous l'angle technico-administratif et financier, un volet du projet de requalification porté par l'ANRU s'est également révélé être une limite et une source de contradictions.

Si c'est bel et bien le projet ANRU qui a permis à cette mission d'exister et d'être financée, celui-ci imposait en même temps :

- un cadre formel et temporel pour la mise en œuvre et l'aboutissement de l'étude, cadre qui s'est avéré incompatible avec les exigences de celle-ci pour les raisons mentionnées précédemment ;
- des éléments prédéfinis pour la réalisation du lieu de mémoire comme sa localisation, son cadre physique (la pagode, 3 portions de bâtiments et les espaces extérieurs attenants) ainsi qu'une enveloppe budgétaire déterminée, quand bien même l'éventail des solutions envisagées était présenté comme totalement ouvert.

Incidentement, on peut relever que l'objectif signifié dans le cahier des charges de la mission d'aboutir à *"un équipement modeste et de faible entretien"* quand la convention ANRU exprime en amont la l'exigence de créer un *"lieu de mémoire de portée nationale"* peut s'apparenter à ce que l'on nomme habituellement une injonction paradoxale...

On soulignera également que la convention ANRU faisait notamment reposer la prise en compte de la mémoire sur le maintien des éléments structurants du site tels que la pagode et l'église, qui font effectivement partie des composantes du lieu de mémoire, mais aussi sur le respect du maillage viaire et de l'espace de jeux central, qui ont pourtant été sensiblement modifiés dans la réalisation finale. Cette donnée n'est pas étrangère à l'émergence de la nécessité de conserver en l'état tout un quartier du CAFI au titre du lieu de mémoire.

Enfin l'adossement du projet de lieu de mémoire au projet de renouvellement urbain pose en soi un problème en terme de maîtrise d'ouvrage dans la mesure où, dans cette configuration, le portage institutionnel du premier se confond avec l'existence et la durée de vie du comité de pilotage du second.

Là encore, si un tel emboîtement a été au départ un facteur évident d'efficacité, il a montré ses limites à partir du moment où il s'est avéré que le dossier du lieu de mémoire allait nécessairement devoir suivre sa propre temporalité, alors même que le dossier de renouvellement urbain entrait dans sa dernière phase et subissait pour cette raison une pression accentuée.

In fine, au moment d'effectuer la "revue de projet" du renouvellement urbain du CAFI, le dossier du lieu de mémoire se résumait, du point de vue du dossier ANRU, à la rénovation de la pagode et d'une barre sur la partie du site destinée à être conservée, pour un budget de travaux correspondant à la ligne budgétaire afférente dans la convention. Vu sous cet angle le projet de lieu de mémoire serait donc formellement réalisé... alors qu'en pratique il n'en est qu'à sa phase de démarrage, même s'il est clair que cette première tranche de remise en état d'une partie des bâtiments lui donne déjà un minimum de capacités opérationnelles.

Ces divers éléments ont amené la maîtrise d'ouvrage à prendre, fin 2011-début 2012, plusieurs dispositions visant à repositionner la mission sur des bases plus en rapport avec la réalité et les contingences du dossier.

- sur proposition de l'équipe d'étude il a été créé, sous l'autorité du préfet du Lot et Garonne, un comité scientifique ayant vocation à travailler, parallèlement au comité de pilotage, sur les questions de contenus et de positionnement du lieu de mémoire en mobilisant une palette de compétences extérieures et avec la distance nécessaire par rapport au terrain (les conclusions du comité scientifique ont fait l'objet d'un rapport rendu simultanément avec le présent travail, les 2 documents étant intrinsèquement complémentaires).
- la mission d'étude, qui avait dans un premier temps été prolongée au-delà de la durée prévue dans le cahier des charges, a été transformée par avenant en "mission d'assistance" et prolongée à nouveau jusqu'au début 2014.

Le travail de l'équipe d'étude s'est alors réparti entre le suivi des travaux du comité scientifique et la poursuite de l'accompagnement du dossier au niveau local, notamment pour ce qui concerne l'affinement des propositions entrant dans le schéma de programmation et pour la première phase de réhabilitation du site.

Reste qu'au moment où la mission d'étude est arrivée à son terme et où le comité scientifique remet ses conclusions, il n'existe plus formellement d'instance collective appropriée pouvant prendre le relais du comité de pilotage mis en place pour suivre le dossier de renouvellement urbain.

A cet égard, il n'est pas tout à fait anecdotique de rappeler que le temps de cette mission s'est accompli dans une phase particulièrement contrainte du point de vue du système de décision local, avec l'ajournement durant de longs mois de la mission préalable à l'obtention du label "Pays d'Art et d'Histoire" (ce dispositif, qui fournit le cadre le plus apte à prendre en compte le projet CAFI, n'est seulement opérationnel que depuis quelques mois), les difficultés rencontrées au niveau de la communauté d'agglomération au moment où celle-ci aurait dû être sollicitée pour se positionner sur le sujet, sans parler de l'enchaînement quasi-continu de périodes électorales au cours de ces deux dernières années...

1. Relecture de quelques données sur l'histoire du CAFI

□ De l'utilité d'un bref rappel historique

• La nécessité d'un rappel historique n'est pas superflue dans la mesure où, même si les grandes lignes en sont généralement connues, les nombreux témoignages récits ou travaux relatant l'histoire du CAFI et publiés sur les multiples supports existants fournissent des informations parfois contradictoires (y compris sur les dates) et le plus souvent fragmentaires en raison de la multiplicité des sources, de leur nature, de leur statut et surtout des angles d'approche et des champs de préoccupation qu'elles privilégient. Le présent résumé n'a d'ailleurs aucunement la prétention d'y échapper ; un des premiers enjeux portés par le lieu de mémoire sera à l'évidence de donner accès à un corpus historique rigoureux et scientifiquement étayé, dont la première pierre est dorénavant déjà constituée par le traitement des archives du CAFI récemment effectué par le service des archives départementales du Lot et Garonne.

• D'autre part cette rapide évocation permet d'inventorier les différents éléments qui constituent logiquement le substrat des questions mémorielles qui seront à prendre en considération, au delà des 50 ans de la vie au CAFI :

- l'histoire des "camps" à partir du milieu des années 30, en Lot et Garonne et dans d'autres départements, des populations qui y ont vécu et des politiques dont ils ont été l'instrument dans le contexte historique de l'époque (guerre d'Espagne, occupation, guerres coloniales...),
 - l'histoire particulière du camp du Moulin du Lot entre sa construction et l'arrivée des rapatriés d'Indochine,
 - les pans de l'histoire coloniale qui ont amené la question des rapatriés dans la France des années 50 et 60,
 - la particularité récurrente du traitement de la question des rapatriés d'Indochine dans les dispositifs juridiques mis en place comme dans la prise en compte politique du sujet,
 - le rôle déterminant du CAFI dans la démographie, la sociologie, la vie culturelle et l'économie du Villeneuveois depuis plus de 50 ans.
- Enfin la mise en perspective des 50 années du CAFI permet de mettre en évidence le fait que l'exigence actuelle de création d'un lieu de mémoire fort sur le site est directement à mettre en relation avec l'incapacité historique qui s'est manifestée, depuis l'origine, à traiter celui-ci comme un lieu d'habitat susceptible de pouvoir évoluer et s'intégrer à terme à la vie locale :
- le cantonnement encadré des premières années a provoqué et catalysé la formation d'un lieu ethnologiquement, sociologiquement et économiquement spécifique, très fortement investi par ses occupants et qui s'est enraciné localement comme tel ;

- l'affirmation réitérée de l'aspect provisoire de cet hébergement, associée à une situation de fait de logement gratuit bénéficiant à un groupe social aussi précaire que particulier, a obéré pendant des décennies toute velléité d'investissement en vue d'une transformation structurelle ;
- le transfert de propriété à la collectivité locale au début des années 80, suivi quelques années plus tard de l'arrêt des subventions de l'Etat, a fini, après quelques tentatives inabouties pour élaborer une réponse sur mesure, par projeter le dossier dans le Programme National pour le Renouvellement Urbain (PNRU, loi du 1^{er} août 2003).

En dépit de la pertinence des études préalables et des attendus explicites relatifs à la spécificité du projet qui figurent dans la convention de renouvellement urbain, ce dernier ne pouvait aboutir en tout état de cause qu'à une démolition-reconstruction entraînant de facto une banalisation du site pour le faire entrer dans les normes contemporaines en matière d'habitation, d'hygiène, de confort et de mode de vie... avec en contrepoint la création d'un lieu d'évocation de la mémoire du centre, une fois celui-ci pratiquement disparu du paysage.

□ 1939-1947 : avant le CAFI, "l'internationale de la poudrerie"¹

En 1937, l'Etat envisage la création d'une nouvelle poudrerie nationale en Lot et Garonne afin d'accroître la production de celle de Bergerac, en Dordogne. C'est un projet de très grande ampleur pour lequel est retenu en bordure du Lot un site de 550 hectares qui s'étend sur trois communes : Bias, Casseneuil et Sainte Livrade.

Pour héberger d'une part les militaires chargés de l'encadrement et de la protection et d'autre part les ouvriers destinés à réaliser cet ouvrage, des centres d'hébergement seront construits à Bias, Casseneuil, Sainte Livrade et Villeneuve sur Lot (les "5 camps" du Lot et Garonne qui accueilleront, sur un peu moins d'une décennie, des républicains espagnols, des travailleurs indochinois, des juifs étrangers, des aviateurs, des chantiers de jeunesse, des scouts, des soldats soviétiques...).

C'est ainsi que sera construit à Sainte Livrade, au lieu dit "Le Moulin du Lot", un espace de cantonnement de 7 hectares comprenant 36 bâtiments en brique d'une soixantaine de mètres de long, destinés à un hébergement collectif.

Après une phase d'expropriation brève et brutale, les travaux de la poudrerie commenceront à la fin de l'année 1939, mobilisant une main d'œuvre estimée à plus de 5 000 personnes, dont environ 3 500 républicains espagnols de la "retirada" arrivés dans le sud-ouest avec l'avènement du franquisme. Les travaux s'arrêteront en juin 1940 après la signature de l'armistice ; le chantier sera d'abord suspendu puis arrêté définitivement et la poudrerie ne verra jamais le jour.

Après cette première période au cours de laquelle les espagnols en furent les principaux résidents, le camp du Moulin du Lot a connu de 1940 à 1947 plusieurs types d'occupation liés au contexte du régime de Vichy, de l'occupation et de la fin de la guerre : en septembre 1941, l'ensemble du site est remis aux "chantiers de la jeunesse française", qui regroupent sur place environ 1 500 jeunes sur des périodes de 6 mois ; les chantiers de jeunesse seront dissous en 1944 et le camp accueillera concomitamment ou

¹ Titre du hors série de la revue ANCRAGE – *L'internationale de la poudrerie* - 2011

successivement une compagnie d'instruction de fusiliers de l'Air, des régiments coloniaux, notamment réunionnais, des soldats Russes prisonniers de l'armée allemande de la poche de Royan, des travailleurs indochinois "requis" depuis 1939 au titre de la contribution des colonies à l'effort de guerre, dont beaucoup ne seront pas rapatriés après la libération. Il sera officiellement désaffecté en 1947, continuant néanmoins à héberger des sans abris jusqu'au début des années 50.

□ 1956, 1981 : du CARI au CAFI, un "petit Viêt-Nam"² sous tutelle de l'Etat

En 1954 les accords de Genève mettent fin à la guerre d'Indochine en reconnaissant l'indépendance du Cambodge et du Laos et en partageant le Viêt-Nam entre le nord, communiste, et le sud, non communiste. En 1956, à l'issue des 2 ans fixés pour le départ de la France de l'Indochine, commence le rapatriement de ressortissants français qui ne peuvent pas rester en nord Viêt-Nam : retraités, anciens commerçants, veuves, familles de militaires ou de fonctionnaires vivant avec des épouses ou des concubines indigènes, nombreuses mères abandonnées avec leurs enfants, ils devront quitter le pays quasiment du jour au lendemain. Ils seront répartis dans des centres d'accueil aménagés à la hâte à cette fin (casernements, locaux domaniaux, centres d'hébergements ou de vacances...) dont les plus importants seront le camp de Sainte Livrade sur Lot et les anciens corons de Noyant d'Allier.

A Sainte Livrade (seulement 3 700 habitants à l'époque) ce sont 1 211 personnes (165 hommes, 292 femmes et 754 mineurs) qui arriveront entre avril et novembre 1956 dans l'ancien camp désaffecté situé à 1 kilomètre de la ville, qui deviendra alors le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine (CARI), une installation officiellement considérée comme provisoire. Le CARI recevra dans les années qui suivent des arrivants en provenance notamment de Bias (le camp du Paloumet qui deviendra en 1962 le Centre d'Accueil des Rapatriés d'Algérie -CARA, avait accueilli 605 indochinois en 1956), Noyant d'Allier et Le Vigeant (87).

Le fonctionnement du CARI est réglé par l'arrêté Morlot de 1959 qui fixe les règles de vie dans les centres de rapatriés, des règles particulièrement assujettissantes qui s'apparentent à une discipline militaire et font dire à certains qu'elles reproduisaient délibérément un mode de domination de type colonial³.

Les résidents bénéficieront néanmoins à partir de 1961 de la "*loi relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer*". La gestion du centre, devenu entre temps Centre d'Accueil des français d'Indochine (CAFI) passera sous la tutelle de pas moins de 7 ministères différents⁴ avant d'échoir en 1973 à celui des Affaires Sociales.

Les conditions d'existence au CAFI sont spartiates : les logements ne comprennent ni salle d'eau, ni eau chaude, les toilettes rudimentaires sont à l'extérieur, le charbon est rationné. Le camp comprend une administration, un dispensaire, et se dotera d'une école, d'une église catholique (65% des résidents), d'une pagode bouddhiste et deux commerces de produits asiatiques. Des jardins seront plantés autour des logements avec des graines amenées d'Asie par les résidents. Une entreprise de chaussures sera installée sur le site

² Titre de l'ouvrage de Dominique Rolland "*Petits Viêt-Nams*" – Elytis - 2010

³ Léon NGUYEN "*Guerre d'Indochine et camps*" – in le blog de TERRA, article en ligne - 2008

⁴ Défense Nationale, Affaires étrangères, France d'Outre mer, Intérieur, Rapatriés, Santé et population, Travail, Affaires sociales

après la fermeture de l'école en 1967 (elle y restera 9 ans), une MJC sera ouverte à la même année. De 1966 à 1972, la CIMADE interviendra sur le CAFI, en particulier auprès des enfants, pour un accompagnement scolaire, social et culturel.

Une vie collective singulière aux couleurs de l'Indochine et de l'exil s'est développée au cours de ces années, entre contraintes imposées et spécificités culturelles, entre travail saisonnier à l'extérieur du camp et quasi-autarcie. A la réalité d'une vie à la fois cantonnée et sous tutelle a répondu, au moins pour la première génération, une forme de repli solidaire sous-tendu par la nécessité vitale de reproduire et de cultiver un mode de vie "indochinois" à travers la religion, la langue, l'habillement, la cuisine, les fêtes, les traditions⁵...

La seconde génération, d'abord scolarisée sur place, accèdera au collège et au lycée de Villeneuve sur Lot, ou entrera en apprentissage dans les entreprises locales, et s'assimilera au fil du temps localement, dans le département, dans la région ou dans le reste de la France. Pour celle-ci le CAFI aura eu en quelque sorte la fonction d'une "cité de transit", quand il sera resté la destination ultime des plus âgé(e)s et des plus démun(e)s.

En 1973 le CAFI compte encore 527 résidents. Le préfet du Lot et Garonne et les élus locaux commencent à étudier les perspectives d'évolution du centre ; l'idée d'une fermeture (ainsi que celle du CARA, à Bias) est un temps évoquée, mais perçue comme un nouveau déracinement à subir elle est aussitôt repoussée, en dépit des conditions d'hébergement qui, malgré quelques améliorations, restent encore loin des normes de l'époque. C'est à la même période qu'un transfert de propriété du centre à la commune de Sainte Livrade est pour la première fois envisagé.

□ 1981-2008 : chronique d'un renouvellement urbain annoncé

Par délibération du 19 novembre 1981, la commune de Sainte Livrade rachète à l'Etat les 7 hectares et les bâtiments du CAFI pour la somme de 300 000 francs (environ 45 000 euros). Un certain nombre de subventions sont prévues dans le cadre d'une convention Etat-municipalité signée en juillet 1980 en contrepartie d'un engagement à des travaux de réhabilitation, des sommes qui semblent plutôt avoir été affectées à des dépenses de fonctionnement (assainissement, voirie, espaces verts...) qu'à leur destination initiale.

Plusieurs équipements sont devenus obsolètes, les bâtiments se dégradent, seulement entretenus par les résidents. En 1988, un ensemble de logements HLM, la Cité du Moulin du Lot, est construit sur l'emplacement des 4 baraquements situés à l'angle sud-ouest du centre (le "camp des espagnols") qui abritaient des ménages livradais très précaires et ont été déclarés insalubres ; une partie des résidents sera relogés sur d'autres secteurs du CAFI.

En 1999-2000, une "étude pour l'évolution du CAFI" est conduite par l'agence Urbane de Toulouse, sous l'égide d'un comité de pilotage réunissant notamment la commune et les services de l'Etat. A cette époque, 200 logements sont encore occupés par un peu plus

⁵ Les différents aspects socio-ethnologiques de la vie du CAFI font l'objet d'une documentation prolifique et diversifiée : archives officielles, archives associatives, mémoire individuelle et familiale, travaux de recherche, publications, études thématiques, reportages, articles de presse, documents audio-visuels, sites internet, blogs, photographie, théâtre...

d'une trentaine d'ayants droit, près de 100 de leurs enfants et petits enfants formant un noyau de résidents permanents auquel s'ajoute en période de vacances une quarantaine de familles issues du CAFI. Un nombre variable d'occupants en situation de quasi marginalité sont également présents de manière plus ou moins permanente.

Cette étude préconise une "évolution lente" du CAFI en raison du souhait des résidents de continuer à y vivre, avec une diversification progressive de l'habitat. Elle ne débouchera finalement que sur la mise en œuvre d'un programme de travaux d'urgence (première phase préconisée dans le projet) qui apporteront un minimum de confort dans les logements des "ayants droit", c'est à dire les personnes arrivées en 1956. Les subventions de l'Etat s'arrêteront en 2001, année de l'élection d'une nouvelle municipalité qui va s'engager dans la recherche de procédures et de financements en vue d'un nouveau programme de réhabilitation. Le début des années 2000 sera marqué par plusieurs incendies dans les logements du CAFI, dont un mortel, qui vont fortement marquer les esprits.

En 2004, un dossier sera déposé à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. En 2005, une expertise menée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) conclura à la présence d'un *habitat insalubre qui ne peut être rénové dans des conditions économiques acceptables comparativement à une solution de construction neuve*. La même année, le PACT 47 réalise avec Pôleth Wadbled, ethnosociologue, une étude approfondie sur les habitants du CAFI et sur les conditions de leur relogement, qui débouchera sur la mise en place d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et sociale (MOUS) pour accompagner ce relogement.

Début 2006, le projet pour la requalification du CAFI proposé par l'équipe d'architectes et paysagistes Brassié-Quadra-Seyrieis ne sera pas retenu par l'ANRU au motif qu'*il ne répond pas à un souci de mixité sociale et de banalisation des formes urbaines et du bâti correspondant qui doit pouvoir, à terme, intégrer le patrimoine des logements familiaux de l'organisme* et qu'il a pour inconvénient de *reconstituer quasi intégralement le CAFI sans prendre en compte les évolutions démographiques prévisibles sur le site*. Ce projet avait initialement suscité l'adhésion des résidents et des associations, ce qui va nourrir chez eux une certaine réticence vis à vis des opérations à venir.

L'ANRU prendra finalement en charge en 2008, à titre dérogatoire, un projet de démolition-reconstruction qui se formalisera à travers une convention signée avec la Commune, la Foncière Logement, la Caisse des dépôts, le Crédit Immobilier des Prévoyants et 2 bailleurs sociaux, projet pour la mise en œuvre duquel la SEM 47 assurera une mission globale d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le chantier définitif de renouvellement urbain du CAFI commencera en 2009 par la relocalisation des commerces, et devrait durer environ 5 ans.

Les premiers résultats de l'étude pour la définition d'un lieu de mémoire aboutiront en 2012 à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des 4 barres constituant le quartier nord-ouest du CAFI, ainsi que la pagode et l'ensemble des espaces non bâtis du secteur.

□ Les dates clés

▪ 1937 à 1939	- Décision de l'Etat de créer une poudrerie en lot et Garonne - Expropriations, aménagement de 5 cantonnements pour l'hébergement des militaires et des ouvriers (Bias, Casseneuil, Sainte Livrade, Villeneuve)
▪ 1939	- Ouverture du camp du Moulin du Lot, essentiellement occupé par des républicains espagnols - Début des travaux de construction de la poudrerie
▪ juin 1940	- Armistice, abandon du projet de la poudrerie
▪ 1941 à 1947	- Occupations successives du camp du Moulin du Lot : chantiers de jeunesse, école de l'Air, troupes coloniales, scouts, soldats soviétiques, travailleurs indochinois requis...
▪ 1947	- Le camp du Moulin du Lot est désaffecté
▪ 1954	- Accords de Genève
▪ 1956	- Arrivée de 1211 rapatriés d'Indochine au CARI de Sainte Livrade, qui deviendra quelques années plus tard le CAFI
▪ 1956 à 1963	- Arrivée d'autres indochinois en provenance de différents centres d'hébergement, dont Bias et Noyant d'Allier - Le camp de Bias devient en 1962 le CARA (harkis)
▪ 1959	- Arrêté Morlot sur les règles de vie dans les centres de rapatriés
▪ 1966 à 1972	- Interventions de la CIMADE sur le CAFI
▪ 1967	- Scolarisation des enfants du CAFI au bourg de Sainte Livrade, installation d'un atelier de chaussures, ouverture d'une MJC au CAFI
▪ 1973	- Passage sous l'administration du Ministère des Affaires Sociales - 567 résidents au CAFI - Première évocation d'un projet de municipalisation
▪ 1976	- Fermeture de l'usine de chaussures
▪ 1981	- Rachat du CAFI à l'Etat par la ville de Sainte Livrade
▪ 1988	- Construction d'un ensemble HLM après démolition des 4 barres sud-ouest
▪ 1999-2000	- Etude urbaine et sociale pour un projet visant à faire évoluer le CAFI - Programme de travaux d'urgence pour les logements des "ayants droit"
▪ 2001	- Fin des subventions de l'Etat sur le CAFI
▪ 2004	- Dépôt d'un dossier à l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU)
▪ 2005	- Etudes techniques (CETE) et sociales (PACT 47, ethnosociologie) - Premier projet de requalification urbaine, architecturale et paysagère, non retenu par l'ANRU
▪ 2008	- Signature d'une convention entre l'ANRU, la ville, plusieurs organismes de financement et 2 bailleurs sociaux - La SEM 47 assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'opération
▪ 2009	- Début des travaux avec la relocalisation des commerces
▪ 2010	- MOUS pour le relogement (PACT 47), charte de relogement - Premières démolitions-reconstructions de logements - Commande d'une étude de définition pour un lieu de mémoire
▪ 29 Juin 2012	- Inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques du quartier nord-ouest du CAFI, élément de base du lieu de mémoire
▪ août 2014	- Inauguration d'une première phase de travaux sur le lieu de mémoire (pagode, chapelle, locaux à vocation culturelle et associative)

2 • Les attentes : premières conditions d'émergence d'un lieu de mémoire

□ La mémoire collective, une notion complexe et ambivalente

Sans entrer dans des considérations théoriques qui sont plus du ressort du comité scientifique, on rappellera seulement que si la question de la mémoire collective est une thématique ancienne de la sociologie et de l'ethnologie¹, elle connaît depuis quelques décennies un regain spectaculaire dans le champ socio-politique comme dans celui des sciences humaines, très prolifiques sur le couple identité/mémoire.

La création de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration en 2006 (devenue depuis Musée National de l'Immigration) en est une des expressions les plus significatives ainsi que, dans la même logique, le travail accompli en Aquitaine ces dernières années par le RAHMI², dont l'expérience déjà riche a été particulièrement utile à la présente mission.

"L'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives", écrit Pierre Nora, qui cherche à "compenser le déracinement historique et l'angoisse de l'avenir".

La mémoire en commun n'est pas la somme des mémoires individuelles. Dans le cas du CAFI se conjuguent les éléments sensibles, affectifs et émotionnels de la mémoire d'un groupe, mais aussi l'exigence de la reconnaissance d'une mémoire blessée, celle d'une catégorie d'oubliés de l'histoire qui revendique sa place dans le récit collectif.

La définition de lieux de mémoire au CAFI doit ainsi répondre à des objectifs bien distincts, mais pas forcément contradictoires. Elle doit prendre en compte à la fois :

- *ce qui fait lien* entre des personnes et entre des générations,
- *ce qui fait sens* par rapport à une identité collective manifestement hétérogène mais qui s'inscrit dans une réelle communauté de destin,
- *ce qui fait témoignage* vis à vis de l'extérieur comme pour les époques à venir, et qui devra fournir un matériau disponible pour un travail plus large dans le champ de la recherche historique.

Mémoire collective et histoire ne se confondent pas, mais ces deux dimensions se doivent d'être également présentes dans la conception du lieu de mémoire. C'est ce qui a en particulier justifié la mise en place d'un comité scientifique, dont la mission vient aujourd'hui de s'achever, mais qui devra sous une forme ou sous une autre demeurer un acteur permanent de l'accompagnement de ce projet.

¹ Maurice Halbwachs développe la notion dès 1925 dans "Les cadres sociaux de la mémoire"

² Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration

□ Synthèse de l'enquête : les invariants sur le projet de lieu de mémoire

On ne présentera ici que les éléments de conclusion du travail approfondi d'enquête qui a été réalisé tout au long de la première phase de l'étude (2010-2011) et qui, s'il n'a pas pu se dérouler selon les modalités initialement envisagées au départ (cf. préambule) a néanmoins permis de recueillir un matériau extrêmement riche auprès de plusieurs dizaines d'interlocuteurs, dont une cinquantaine de personnes vivant encore ou au ayant vécu au CAFI.

→ le compte rendu détaillé de l'enquête et la liste des personnes rencontrées figurent en annexe du présent rapport.

▪ Un public hétéroclite, une palette de positionnement étendue

C'est une évidence que de rappeler qu'hormis la frange des plus ancienn(e)s et des plus âgé(e)s le public du CAFI n'existe pas "en soi", en tout cas pas comme un groupe social à proprement parler. La diversité des situations rencontrées balaye schématiquement les catégories suivantes, qui couvrent 3 générations³ :

- Au CAFI
 - Les permanents qui n'ont jamais quitté le CAFI (première génération ou quelques rares personnes de la deuxième génération qui sont restés pour des raisons diverses)
 - Ceux qui ont vécu une partie de leur vie au CAFI et qui y sont revenus par la suite. Parmi ceux-ci, 2 sous groupes :
 - des retraités qui ont fait le choix de venir se réinstaller au camp,
 - des accidentés de la vie, personnes fragilisées sur un plan économique ou psychologique.
 - Des relogés, n'appartenant pas à la communauté indochinoise (précaires)
- En dehors du CAFI
 - Des vacanciers, anciens du CAFI qui y séjournent en temps de vacances,
 - Des anciens du CAFI résidant en Lot et Garonne (après avoir quitté le centre ou après avoir mené une vie professionnelle dans une autre région).

A travers la variété des positions exprimées sur la question de la création d'un lieu de mémoire, on peut néanmoins distinguer une série de constantes et de thématique à la fois récurrentes et transversales.

³ La question générationnelle est une clef de lecture essentielle pour comprendre les relations au sein du public rencontré, qui porte au plus haut le respect des anciens.

La troisième génération est soit plutôt absente soit très revendicative ; la seconde, celle de ceux qui sont nés au CAFI dans les années 50 et 60, est la plus active et la plus mobilisée ; la première, aujourd'hui essentiellement centrée sur sa fin de vie et sur son relogement, est celle qui fait référence et au nom de laquelle sont exprimées toutes les demandes et les propositions.

▪ Des invariants dans les attentes concernant le lieu de mémoire

→ lutter contre l'oubli à travers des *traces* et des *marques*

Cette nécessité s'exprime à travers un *sentiment d'urgence*, fortement exacerbé au moment où ont commencé les travaux de démolition du centre et alimenté par l'angoisse de la disparition imminente des lieux, des empreintes mais aussi des personnes. Il s'appuie également sur une crainte omniprésente du *déni de mémoire*, sentiment ininterrompu depuis l'origine et inlassablement argumenté, ou par le seul effet de la banalisation des lieux qui conduira implicitement à l'oubli.

- **lutter contre l'oubli en conservant *des traces*** : des bâtiments, des logements conservés en l'état, des lieux emblématiques, des symboles...
- **lutter contre l'oubli en inscrivant *des marques*** : ériger un monument, matérialiser un espace de recueillement, concevoir une œuvre évocatrice à l'instar du lieu de mémoire de Noyant...

→ écrire le récit collectif, donner du sens à l'histoire commune

Cette mobilisation contre le risque d'un effacement de la mémoire se décline différemment en fonction des individus, de leur âge, de leur trajectoire, de leur positionnement social, de leur rôle au sein de la communauté ainsi que de leurs champs de préoccupation, mais se rejoignent à travers 3 axes principaux :

- **le récit des origines** (l'Asie, l'Indochine, le Viêt Nam) qui renvoie essentiellement au récit de la rupture et de l'exil ;
- **le récit de l'expérience collective** au CAFI, l'ethnographie du lieu et des sociabilités singulières qu'il a générées, selon un axe de sensibilité qui va du plus affectif (raconter notre histoire) au plus revendicatif (publier les archives) ;
- **le récit de l'Histoire**, celui des guerres coloniales et de leurs retombées, de la question des rapatriés des colonies et au sein de celle-ci du traitement spécifique des rapatriés d'Indochine.

→ conserver les lieux de culte et les espaces extérieurs attenants

Les lieux de culte du CAFI sont porteurs d'une charge multidimensionnelle et transversale à toutes les catégories de publics dans la mesure où, au delà du registre spirituel des croyances et des pratiques religieuses, ils représentent par dessus tout le respect des anciens, une valeur aussi intangible que fondamentale ("*c'est les mains de nos aînés qui les ont bâtis*")

→ maintenir les conditions pour des rassemblements réguliers

La capacité du site à maintenir le lien communautaire est une autre revendication essentielle, notamment à travers le rituel des retrouvailles estivales en Lot et Garonne. Celles-ci sont indissociables du cadre spatial, qui est à la fois celui où demeurent encore les anciens, les parents, et celui dans lequel s'inscrit la mémoire partagée.

→ **développer des contenus actifs**

L'évocation du lieu de mémoire ne va pas sans l'évocation des pratiques identitaires et symboliques de la vie au CAFI, pratiques qui sont encore vivaces et que chacun souhaite faire perdurer dans le temps. Au premier rang de celles-ci se trouve ce qui touche à la cuisine (traditions, convivialité, gastronomie, mais aussi pratiques religieuses), et par extension au jardinage et à la culture potagère. On peut y rajouter d'autres éléments comme les fêtes et les animations, empreints de culture et de tradition asiatique, qui rythment depuis toujours la vie du centre.

En lien avec la reconfiguration des lieux et le souci de maintenir à la fois une vie collective et des pratiques emblématiques, le lieu de mémoire doit pouvoir être en mesure de catalyser une activité sociale et culturelle, pour les gens qui y vivent autant que dans les échanges avec l'extérieur ; des initiatives culturelles et artistiques de tous ordres existent déjà autour du CAFI (photographie, théâtre, spectacle vivant...) et font d'ores et déjà référence pour beaucoup des personnes rencontrées.

3 • Avant le lieu de mémoire, la mémoire du lieu

□ Le cadre spatial de la mémoire

“ Il n’y a pas de mémoire possible en dehors des cadres dont les hommes vivant en société se servent pour fixer et retrouver leurs souvenirs ” (Maurice Halbwachs)

Outre le fait de conserver et de remettre en état les équipements emblématiques que sont l’église et la pagode, le projet de requalification tel qu’il a été pris en compte par l’ANRU prévoyait formellement de préserver *“la structure générale de l’espace, la trame viaire et certains éléments paysagers parmi les plus caractéristiques, comme la place centrale”*.

Force est pourtant de constater que sur ces différents points le CAFI a subi des transformations sensibles (notamment en ce qui concerne la trame viaire), et qu’au delà de la seule reconstruction des logements, sa configuration générale a été singulièrement modifiée. Sans qu’il soit porté ici de jugement sur ces évolutions, on ne peut que constater que les résidents et les familiers du CAFI les perçoivent de plus en plus comme un *“effacement des lieux”*, confortés en ce sens par le souvenir du premier projet proposé mais non retenu, qui était à leurs yeux plus respectueux de l’esprit du site.

Parallèlement, l’équipe d’étude a été durant toute la phase d’enquête l’objet de diverses sollicitations visant à accorder une place plus importante à la conservation du site :

- **de la part des représentants des groupes ayant occupé le camp du Moulin du Lot avant la création du CAFI** (républicains espagnols et anciens de l’école de l’air, en particulier) qui rappellent avec force qu’avant d’accueillir les français d’Indochine en 1956, le centre avait reçu dès 1939 différentes populations ayant marqué l’histoire du **lieu** (cf. rappel historique). Une sollicitation du même ordre émane aussi des associations qui travaillent des questions comme celle des travailleurs indochinois requis dans le cadre de l’effort de guerre.

Au delà de ces interpellations directes, il s’agit sur le fond de prendre en considération la nature singulière du site du Moulin du Lot, dernier élément représentatif des camps créés dans les années 30 en Lot et Garonne et ailleurs, et qui évoque à ce titre un pan de l’histoire pour le moins méconnu, pour ne pas dire occulté.

- **de la part du public du CAFI et des associations indochinoises**, qui ressentent aujourd’hui un syndrome aigu de déni de mémoire pour toutes les raisons évoquées précédemment, syndrome exacerbé par la phase de travaux en cours que certains vont jusqu’à présenter comme une opération délibérée d’effacement des traces de leur histoire (la référence au camps de Gurs lors d’un débat au CAFI a été particulièrement significative à cet égard, au même titre que toute la production existante sur le thème des *“oubliés”*).

Ces différents éléments ont progressivement conduit à l'idée que la spécificité du lieu, au regard de sa vocation, de son histoire et dans sa configuration induisait à imaginer d'appuyer la conception du futur lieu de mémoire sur une démarche partielle mais significative de patrimonialisation.

▪ **Les “cadres sociaux de la mémoire” ont obligatoirement une dimension spatiale**

Ici plus qu'ailleurs la référence aux lieux est un élément indissociable de l'expérience collective, comme de la capacité du groupe à donner du sens à ce qu'il a vécu sans l'avoir choisi : le camp a été le lieu de l'internement, mais aussi celui de l'enfance comme il est encore aujourd'hui celui du rassemblement...

▪ **la patrimonialisation est un élément de reconnaissance et d'intégration**

En tout état de cause, au delà du groupe des derniers résidents, la population du CAFI est durablement inscrite dans la réalité locale et le restera bien après la reconstruction totale du centre ; son rapport aux lieux ne s'effacera pas, en dépit des changements qui s'opèrent, et *la reconnaissance de ce qui a été* à travers la présence de traces tangibles et pérennes apparaît comme un vecteur indispensable pour les conforter dans leur identité singulière et dans leur appartenance à la communauté nationale.

□ **Un repositionnement total du projet**

La singularité du site autant que sa configuration spatiale constituent en elles-mêmes des données premières de la mémoire collective. C'est à partir de ce constat que le projet du lieu de mémoire du CAFI a été redéfini dans le cadre des échanges au sein du comité de pilotage.

Parmi les différentes hypothèses qui ont été évoquées le choix a été fait, pour plusieurs raisons, de prendre en considération un “quartier” dans son ensemble, celui qui se situe à l'angle nord-ouest du CAFI ;

- d'une part c'est la partie du site qui accueille les lieux de culte, considérés par principe comme des composants intangibles du lieu de mémoire, ainsi que les espaces extérieurs qui s'y rattachent (stèle, oratoire...);
- d'autre part il s'agit d'un secteur qui n'est que partiellement habité, et dont la démolition n'était prévue qu'en dernière phase du programme ;
- enfin le fait de prendre en compte l'ensemble d'un quartier permet de donner à voir à une échelle significative la réalité de la structure du lieu, avec ses bâtiments, ses voiries, ses extérieurs et ses espaces interstitiels.

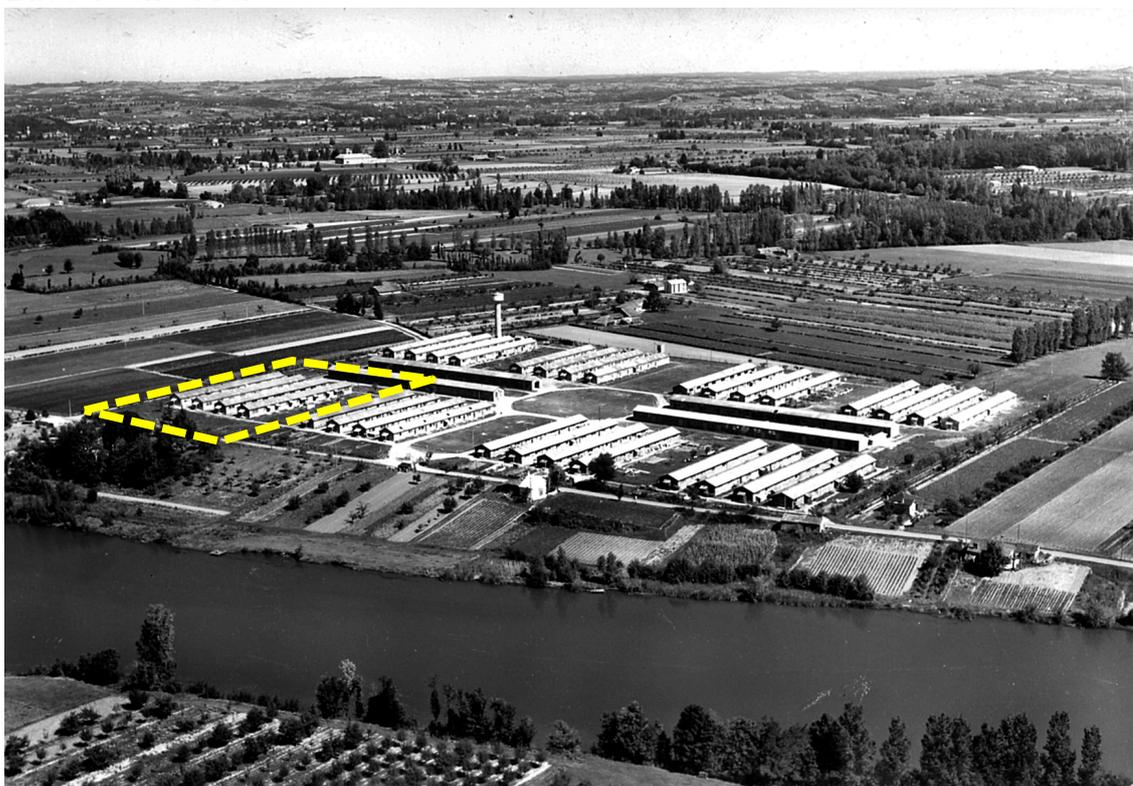
D'un point de vue mémoriel on peut regretter qu'il s'agisse autant d'un ancien quartier administratif que d'un véritable secteur de logements (2 barres sur 4 seulement), mais le fait est qu'il n'y a tout simplement pas de solution alternative.

Par ailleurs, sa localisation à une extrémité du CAFI desservie par une entrée représente un atout non négligeable en terme d'accessibilité comme pour son futur fonctionnement en marge de la partie rénovée-habitée.

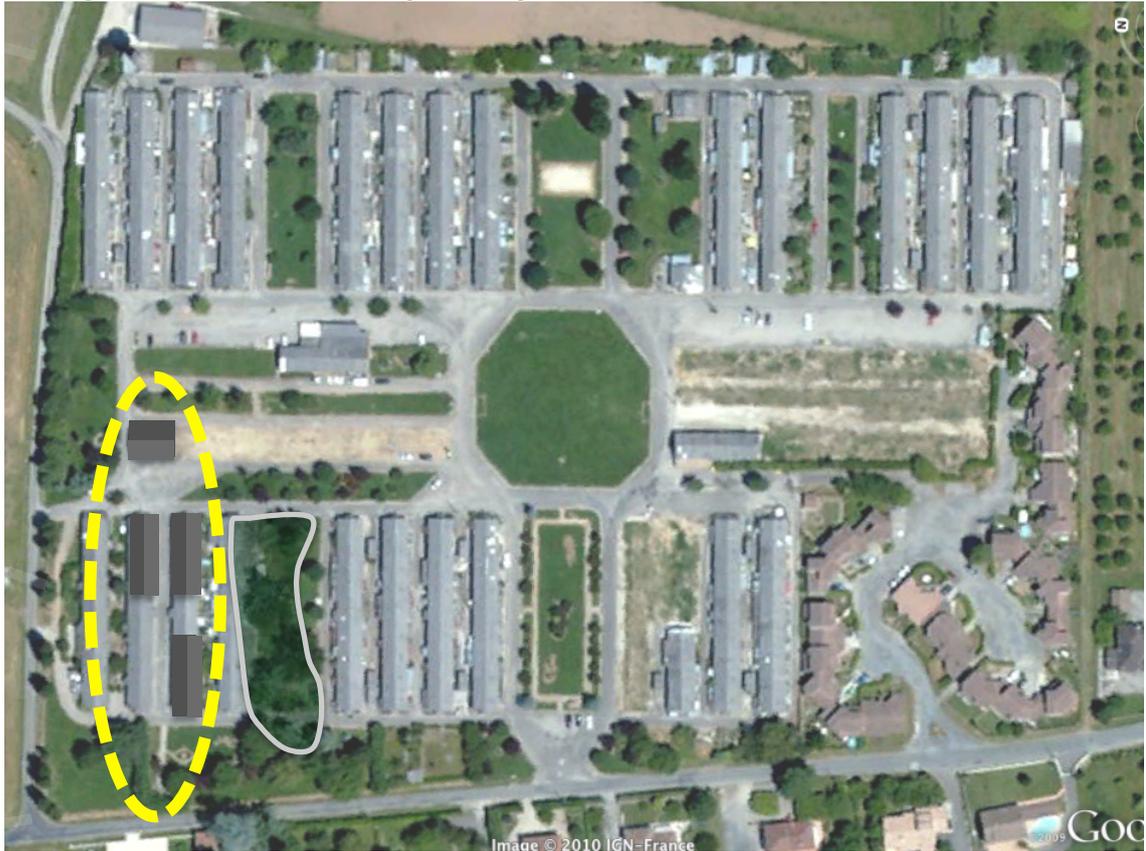
Le CAFI dans les années 60



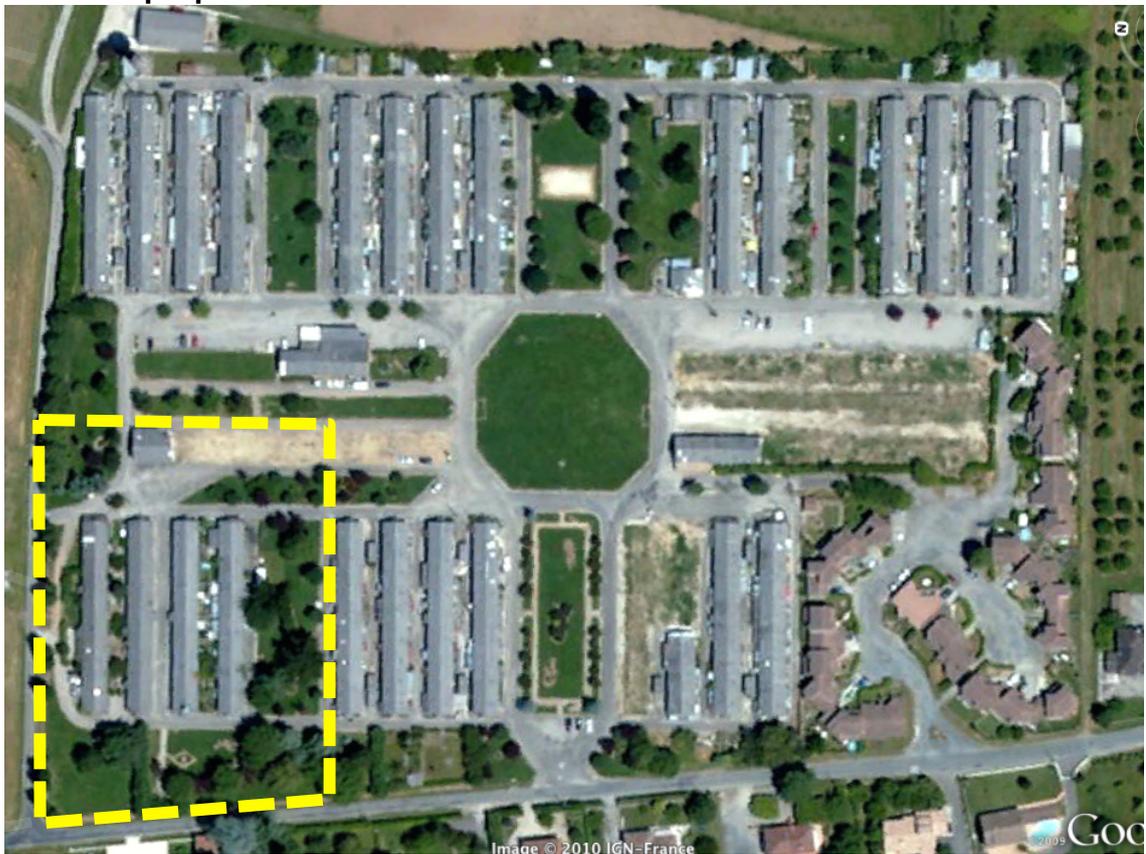
L'îlot à conserver



Configuration initialement prévue pour le lieu de mémoire



Nouvelle proposition



• A la demande de la maîtrise d'ouvrage, la DRAC Aquitaine donc a engagé et fait aboutir une procédure d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques d'un quartier du CAFI qui constituera le périmètre du lieu de mémoire, et qui comprend :

- 4 bâtiments parallèles, dont celui accueillant la chapelle
- la pagode
- les espaces extérieurs

Le classement ne doit pas s'entendre comme une obligation de préservation intégrale du bâti actuel, qui n'est de toute manière pas en mesure d'accueillir du public au regard des normes en vigueur et qui intègre en outre des matériaux qui ne peuvent être conservés (éverite). Les bâtiments devront donc faire progressivement, en fonction des financements mobilisés, l'objet d'une réhabilitation qui leur conservera un aspect le plus proche possible de l'origine (respect des implantations, des volumes, des ouvertures, des toitures, de l'apparence des vêtements), tout à les rendant aptes à de nouvelles fonctions : confort, sécurité, équipements techniques, normes applicables aux ERP. Les premiers concernés sont la barre dite n°3 (dont la chapelle occupe une moitié) et la pagode, qui seront livrés et inaugurés en août 2014.

Sur un plan spatial, à partir du moment où le maintien de ce quartier dans son aspect d'origine a été acté, l'équipe d'étude a jugé important de soulever la question de l'îlot voisin prévu pour être réhabilité à brève échéance, et de la compatibilité des choix architecturaux initiaux avec la proximité du lieu classé. Cette préoccupation a été entendue par le maître d'ouvrage et par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, qui ont rapidement trouvé un accord avec l'opérateur pour faire reprendre le projet par un cabinet d'architecte connaissant bien le site et son histoire, et procéder à une modification sensible des formes bâties. L'îlot en question a aujourd'hui été réalisé avec une morphologie générale et une volumétrie entièrement repensées, dans le sens d'une meilleure harmonisation avec le site conservé en tant que lieu de mémoire.

• Cette évolution majeure de la conception du lieu de mémoire le fait d'ores et déjà "exister" en tant que tel, par sa seule présence, **à condition qu'il soit sans délai identifié, signalisé et sécurisé de telle manière à ce qu'il ne puisse pas être assimilé à une simple friche**, et ouvre considérablement son champ d'action potentiel.

En même temps cette évolution oblige à reposer entièrement la question des contenus, des délais et des financements, dans la mesure où :

→ il y a maintenant un décalage complet entre :

- **le temps du programme** : le financement de la réhabilitation doit s'inscrire dans les délais et dans les limites du budget initial alloué par l'ANRU ;
- **le temps du projet** : le travail d'élaboration partagée portant sur les contenus et le sur le fonctionnement s'étalera nécessairement sur une période beaucoup plus longue.

→ l'échelle du projet n'est plus du tout la même : en retranchant les surfaces occupées par les lieux de cultes, le site d'accueil du lieu de mémoire offre un potentiel d'environ 1 500 m² bâtis à programmer... et à financer.

4 • Principes directeurs pour la conception d'un lieu de mémoire

A l'issue de cette première phase de l'étude, au regard de tous les éléments soulevés et des différents échanges qui ont pu avoir lieu autour du sujet, un premier cadrage a été arrêté pour définir le socle de ce que devrait être le futur lieu de mémoire.

□ 3 données de départ

- **Le travail de mémoire doit nécessairement s'inscrire dans un cadre spatial fort**
 - Les lieux sont consubstantiels de l'expérience collective ;
 - Le "camp" est en lui-même un élément ethnographique, qui condense la mémoire singulière en mémoire générique ;
 - Le cadre du lieu de mémoire sera une partie du CAFI patrimonialisée et maintenue dans une apparence physique la plus proche de l'état d'origine.

- **Le lieu de mémoire doit prendre en compte la mémoire globale du camp du Moulin du Lot**
 - Nécessité de mettre en perspective l'histoire de la poudrerie, de la création du camp et de ses occupations successives avant 1956 :
 - chronologie, recollage, recueil d'archives et de mémoire immatérielle, liens avec les travaux en cours sur la mémoire immigrée en Aquitaine.

- **Le travail sur la mémoire du CAFI renvoie nécessairement à une dimension historique plus large** (*cf. relecture de quelques données historiques, p 8*)
 - l'histoire des "camps" et des politiques dont ils ont été l'instrument
 - l'histoire coloniale, la question des rapatriés dans la France des années 50 et 60.

□ 3 registres pour traiter la question de la mémoire

→ **Les lieux, les traces, les marques**

Il s'agit globalement de tous les éléments matériels et immatériels qui devront être mobilisés dans le champ de la mémoire, qu'ils soient :

- à conserver : *batiments, traces physiques, espaces symboliques*
- à rassembler : *objets, images, supports de la mémoire immatérielle*
- à créer : *espaces témoins, expositions, maquettes, jardins, formes artistiques...*
- à diffuser : *base de données, documentation, musée virtuel, site internet...*

→ **La vie locale, l'animation, la solidarité**

La mémoire ne se résume pas à l'évocation du passé, ni au registre de la souffrance ; il est indispensable de la faire vivre à travers des contenus actifs et créatifs participant à développer des échanges entre personnes et entre groupes :

- champ de l'action culturelle et socio-culturelle (*animation, fêtes, spectacles...*)
- filière de l'agriculture et de la cuisine (*jardins, maraîchage, ateliers*)
- actions de formation et d'insertion autour du site (*chantiers écoles...*)

→ La dimension scientifique, historique et ethnologique

- favoriser pour le long terme un travail d'historiens et de chercheurs à travers la valorisation d'un centre de ressources spécialisé
- donner accès à une base de données spécialisée : *archives, audiothèque, photothèque, collections, supports de diffusion, édition*
- concevoir des évènements à portée scientifiques : *colloques, séminaires...*

□ 4 dimensions pour un scénario multiforme

Le croisement des données recueillies, des réalités du terrain, des exigences exprimées et des principes énoncés permet de définir le socle d'une stratégie d'ensemble articulant 4 volets d'actions :

→ Concevoir un lieu physique emblématique et polyvalent

- Patrimonialisation d'un quartier du CAFI
- Aménagement des espaces extérieurs attenants, mise en sécurité du lieu, mise en place d'éléments informatifs statiques
- Identification des contenus permanents sur le site (*exposition, salle de conférence, espaces associatifs, espaces témoins, lieux conviviaux...*)
- Programmation échéancée de l'aménagement des locaux non rénovés en première phase (*vocation, niveau d'intervention, financement*)

→ Faire vivre un projet culturel et social

- Mise en place une instance permanente de coordination, sous la responsabilité d'une collectivité publique
- Délimitation des registres à prendre en compte
- Identification des acteurs et des organismes support
- Inscription du CAFI dans un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, sous le label "Pays d'Art et d'Histoire" (Etat / communauté d'agglomération)
- Inscription dans le schéma culturel du département

→ Compléter, consolider et diffuser la mémoire du CAFI

- Inscription dans les dynamiques et dans les réseaux œuvrant dans le champ des lieux de mémoire et de la collecte des témoignages et des récits de l'immigration (*MNHI, GIS Ipapic, RAHMI, Génériques...*)
- Poursuite et systématisation de la collecte des éléments de patrimoine matériel et immatériel (*archives publiques et privées, iconographie, objets, parole*)
- Création d'un support de diffusion accessible en ligne, clairement identifié par rapport aux sites associatifs ou privés existant déjà

→ Développer un travail historique et ethnologique

- Sensibiliser la communauté scientifique à partir du noyau de spécialistes mobilisés dans le cadre de l'étude (comité scientifique)
- S'inscrire dans des évènements nationaux relatifs à la thématique : *colloques (exemple : "lieux d'internement et lieux de mémoire" -2011), année du Viêt Nam, etc...*

□ Une condition à remplir, un écueil à éviter

→ Nécessité de s'inscrire dans un projet culturel de territoire

Le lieu de mémoire du CAFI ne paraît pouvoir être viable que s'il s'inscrit dans des dynamiques plus larges, à différents échelons territoriaux, dans le registre de l'action culturelle, et de l'activité touristique :

- Pour des raisons de cohérence et de contenu
 - Un lieu de mémoire vivant participe ipso facto de la vie locale, pour laquelle il constitue aussi une ressource et un pôle d'attraction ;
 - le CAFI existe déjà depuis de nombreuses années dans les dynamiques culturelles et artistiques à l'œuvre sur le territoire (archives, théâtre, récits, photo, expositions...);
 - Le schéma culturel du département actuellement à l'étude affiche la volonté de s'appuyer sur des projets transversaux ;
 - La région développe avec l'appui du RAHMI un projet de longue haleine sur collecte de la mémoire immigrée en Aquitaine, projet dans lequel le CAFI devra nécessairement s'inscrire à un moment ou à un autre.
- Pour des raisons indispensables de portage, de faisabilité et de viabilité
 - **Le lieu de mémoire du CAFI devra en toute hypothèse constituer un élément à part entière d'un CIAP, sous label "Pays d'Art et d'Histoire" du Villeneuvois, même si la concomitance entre les deux démarches, qui représentait une véritable chance au départ, n'a pas pu être respectée pour les raisons évoquées précédemment...**

→ L'idée d'un musée matériel est irréaliste

La notion de "musée" est celle qui spontanément est mise en avant par les personnes rencontrées dans l'environnement du CAFI et qui se mobilisent autour de la question du lieu de mémoire, pour des raisons compréhensibles liées à leur envie et leur besoin de "donner à voir" les éléments matériels de ce qui a constitué une tranche essentielle de leur vie.

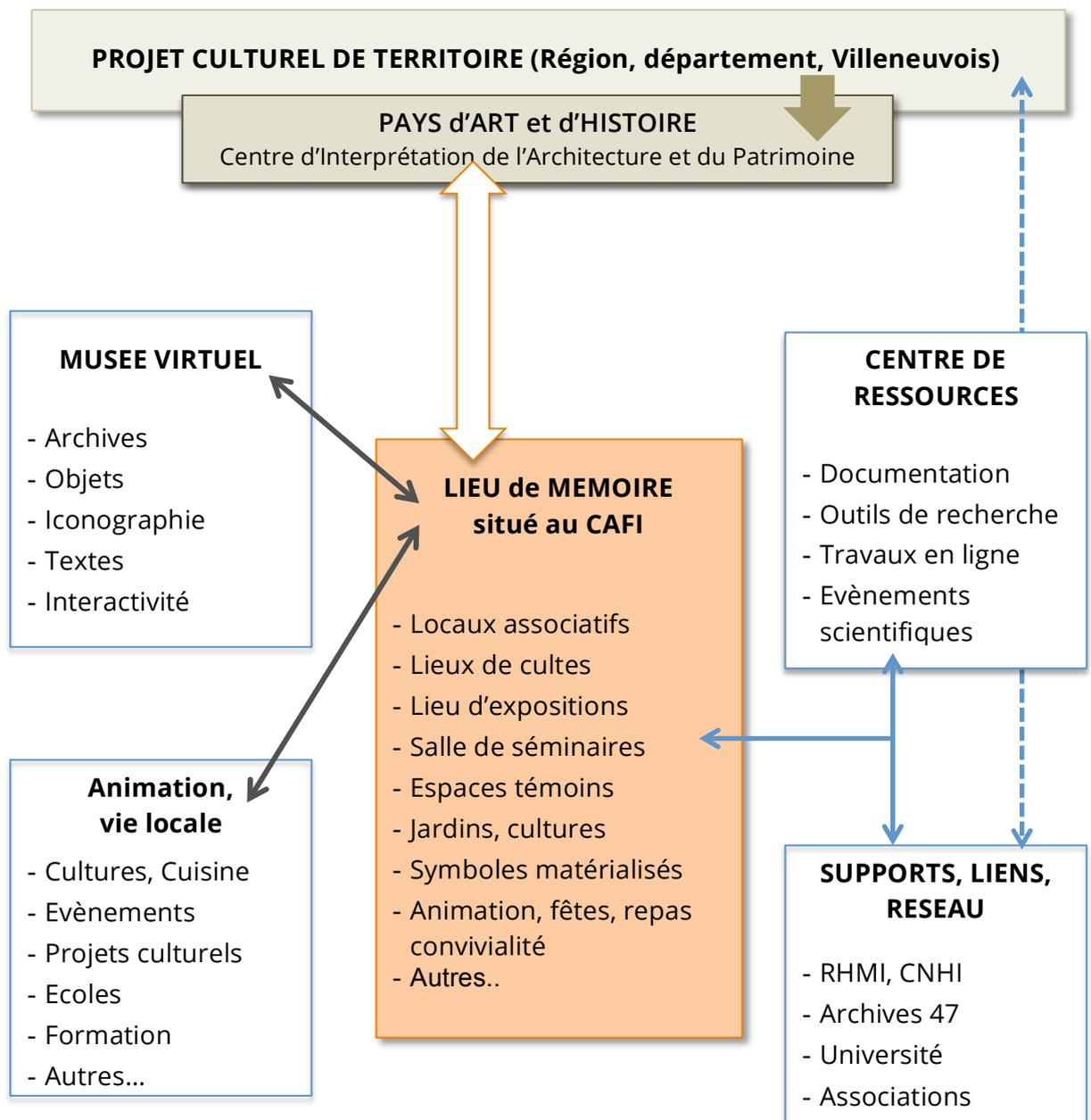
De l'avis unanime des membres du comité de pilotage, du comité scientifique et des acteurs compétents rencontrés, l'idée d'un musée matériel doit être écartée pour de multiples raisons (le registre de la mémoire immatérielle offrant, en revanche, de nombreux débouchés possibles) :

- Impossibilité de constituer, au sens propre du terme, un fonds ou une collection à partir du matériau évoqué (compétences, critères de sélection, modes de conservation...);
- Hétérogénéité des éléments constitutifs de la mémoire matérielle, avec le double risque du "fourre-tout" et de la "folklorisation" ;

- Problème de la nature même des objets à exposer, qui à l'évidence conviennent mieux à une exposition temporaire (référence à l'exposition du cinquantenaire, qui doit pouvoir être utilement réinstallée à l'occasion de l'inauguration de la partie rénovée des locaux) ;
- Impossibilité pratique sur le plan humain et matériel de faire vivre un tel lieu de façon permanente sur le site du CAFI (horaires, présence, accueil, maintenance...);
- Cette impossibilité de créer un musée permanent avec une collection d'objets n'empêche pas pour autant que le lieu de mémoire puisse être doté d'une "salle historique" autour d'une maquette ou d'une représentation du camp à grande échelle (modélisation en 3D à différentes époques, par exemple) assortie d'éléments d'exposition permanents (panneaux, écrans, vitrines).

La réalisation d'une maquette ou d'une modélisation du camp peut d'ailleurs devenir un projet à très haut intérêt mémoriel, culturel et participatif.

□ Schéma général pour le développement du projet de lieu de mémoire



□ Préconisations du comité scientifique

Il n'est pas nécessaire de paraphraser ici les conclusions du comité scientifique, qui remet son rapport simultanément avec celui-ci.

On en rappellera seulement quelques points essentiels en soulignant la cohérence entre les deux approches, fruit logique d'un travail itératif et d'un dialogue permanent. La prise de recul du comité scientifique a permis d'objectiver un certain nombre de positionnements émis assez tôt par l'équipe d'étude, en les dégageant du cadre immédiat de la réalisation de la mission et des contingences particulières du déroulement de celle-ci.

Elle permet également de donner plus de profondeur et de poids à l'expression de certaines exigences ou recommandations indissociables de l'envergure nationale et scientifique qui doit être celle du lieu de mémoire du CAFI, pour la réalisation duquel les collectivités impliquées devront s'appuyer sur le réseau le plus large possible.

- *“Veiller à la préservation du cadre matériel sauvegardé et éviter la réinvention du passé”*
 - nécessité de préserver un ensemble de bâtiments
 - éviter d'introduire des éléments sans lien avec le vécu historique du CAFI
- *“adosser l'interprétation à des sources incontestables”*
 - professionnaliser le travail de recherche documentaire et de valorisation des ressources
- *“faire le récit de l'histoire des Français rapatriés d'Indochine telle qu'elle est”*
 - s'appuyer sur un matériau historique scientifiquement étayé
- *“faire un lieu de reconnaissance historique tout en gardant une dimension vivante”*
 - développer un projet de mémoire vivante plutôt que s'en tenir à une muséification du passé
- *“un lieu emblématique de reconnaissance nationale de Français pour d'autres Français”*
 - il s'agit d'un sujet d'intérêt national pour le Centre d'Interprétation attaché au Pays d'art et d'histoire du Villeneuvois, dans le cadre de la convention “Pays d'Art et d'histoire” entre l'État et l'agglomération du Grand Villeneuvois,
 - la mémoire est une thématique prioritaire de la mémoire politique de la ville pour la période 2013-2018

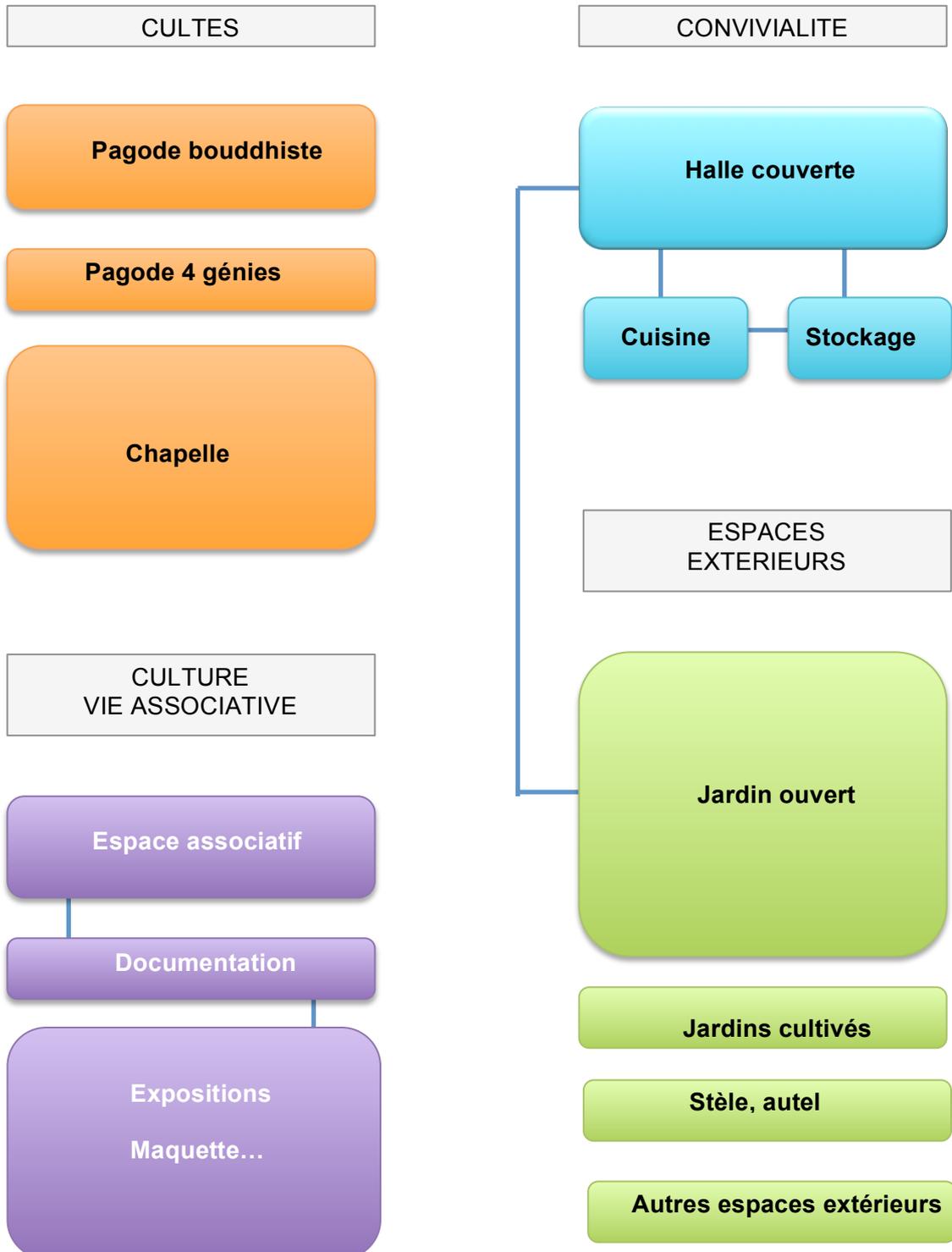
5 • Schéma de principe pour la programmation du lieu

Au regard du financement disponible, la réhabilitation du quartier conservé sur le CAFI ne portera dans la phase actuelle que sur la pagode et la barre n° 3, qui abrite la chapelle catholique et des locaux anciennement dévolu à un centre médical et un espace de stockage.

Sans préjuger de la configuration finale que prendra le site à plus long terme ni du rythme d'évolution qui pourra être le sien, il devra s'articuler, au regard de la définition générale du projet de lieu de mémoire, autour de **5 fonctions principales** :

- **Les cultes**, éléments essentiels de l'histoire du CAFI encore très investis aujourd'hui, qui regroupent les pratiques bouddhistes à la pagode du CAFI, la pratique catholique à la chapelle et le culte des génies des 4 palais, pratiqué à domicile par une des familles les plus ancrées au CAFI avec des traditions qui se sont transmises jusqu'à la génération actuelle.
- **Les activités culturelles**, à travers différents types de supports permettant le travail d'expression et d'échanges sur les thèmes de la mémoire, la découverte, la transmission, la documentation, le travail de recherche.
- **La vie sociale et la convivialité**, pour le maintien des fêtes et des manifestations qui rythment encore la vie du lieu, les regroupements périodiques qui rassemblent les habitants actuels du CAFI et les anciens, les activités envisageables autour de l'animation au sens large du lieu de mémoire
- **La vie associative**, avec à court terme le maintien du siège de celle qui est encore présente sur le site, et le cas échéant la possibilité ultérieure pour d'autres associations actives autour du CAFI d'avoir un lieu de fonctionnement sur place
- **Les espaces extérieurs**, qui sont une partie intégrante du projet dans la mesure où ils sont le support d'une palette diversifiée de pratiques et d'activités (jardins cultivés, espaces de recueillement, espaces paysagers, espaces libres...)

SCHEMA GENERAL DE PROGRAMMATION



□ Définition sommaire des espaces

▪ **La pagode**

- Surface = $12,1m \times 9,5m = 115 m^2$
- Utilisation : jusqu'à 150 personnes
- Réhabilitation en cours

- L'intérieur est maintenu le plus proche possible de son état existant, au moins pour la partie consacrée au culte.
- Les interventions portent sur le sol, l'aération, la création d'une issue de secours et sur les parties annexes (mise en état de l'espace cuisine, salle à manger et rangements, sanitaire)
- Des éléments de confort et de praticité (un sas à l'entrée) sont refusés a priori, au non du respect de l'existant.
- L'autel extérieur, face à l'entrée, ne doit pas changer de place ; il faudra lui adjoindre un foyer pour brûler des papiers à l'issue des cérémonies

▪ **La pagode des génies des 4 palais** (réinstallation effectuée)

- Surface = $49 m^2$ (culte) + $21 m^2$ (antichambre) = $70 m^2$
- Utilisation : une trentaine de personnes

- Lieu de culte privé, il a été repositionné en pignon du bâtiment 1, le plus au nord c'est à dire en diagonale par rapport à l'entrée de la pagode
- Cette implantation donne une cohérence globale à ce secteur situé à l'entrée nord du camp : les 2 pagodes seraient proches, séparées par un espace vert arboré lui-même dédié au culte
- Le reste bâtiment concerné est néanmoins pour l'instant prévu d'être laissé en l'état

L'intervention sur ces espaces particuliers est un sujet sensible, extrêmement codifié, qui n'offre guère de marge d'adaptation. La participation des personnes du CAFI au déménagement et à la réinstallation de ces lieux de culte représente de fait le point de départ de l'investissement du lieu de mémoire.

▪ **La chapelle catholique** (réhabilitation en cours)

- Surface = $30m \times 7m = 210 m^2$
- Utilisation : une cinquantaine de personnes
- Réhabilitation en cours

- Pratique devenue occasionnelle
- L'équipement est minimal (autel, bancs chaises, décorations) et n'a pas vocation à évoluer
- La sacristie, qui occupait un espace très important, est redimensionnée

▪ **L'espace culturel**

→ *Aménagement en cours d'un espace non affecté d'environ 250 m² dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 3*

- Il s'agit de la partie du projet la plus débattue, et sa programmation détaillée ne pourra se faire qu'à travers une concertation approfondie, qui prendra du temps ;
- L'espace culturel sera dans un premier situé dans la partie du bâtiment 3 rénové qui n'est pas occupée par la chapelle, sans affectation définitive désignée ; il pourra, en fonction de la montée en puissance du projet, être réparti à terme sur plusieurs bâtiments
- Cet espace, qui pourra être en toute hypothèse le plus exigeant du projet sur le plan des besoins en équipements techniques ; l'accueil des groupes (scolaires, par exemple), induit un certain nombre de contraintes fonctionnelles (issues, circulations, sanitaires...)
- Sans préjuger de leur définition détaillée, ses composantes peuvent déjà faire l'objet d'un premier dégrossissage :
 - espace muséal (accrochage, maquettes, vitrines, visionnage...)
 - espace pour des expositions temporaires
 - salle de conférences/séminaires
 - espace de documentation/bibliothèque
 - salle de recherche / bureaux
- Dans la configuration minimale de départ, on peut envisager une mutualisation partielle avec le pôle associatif (salle de réunion)

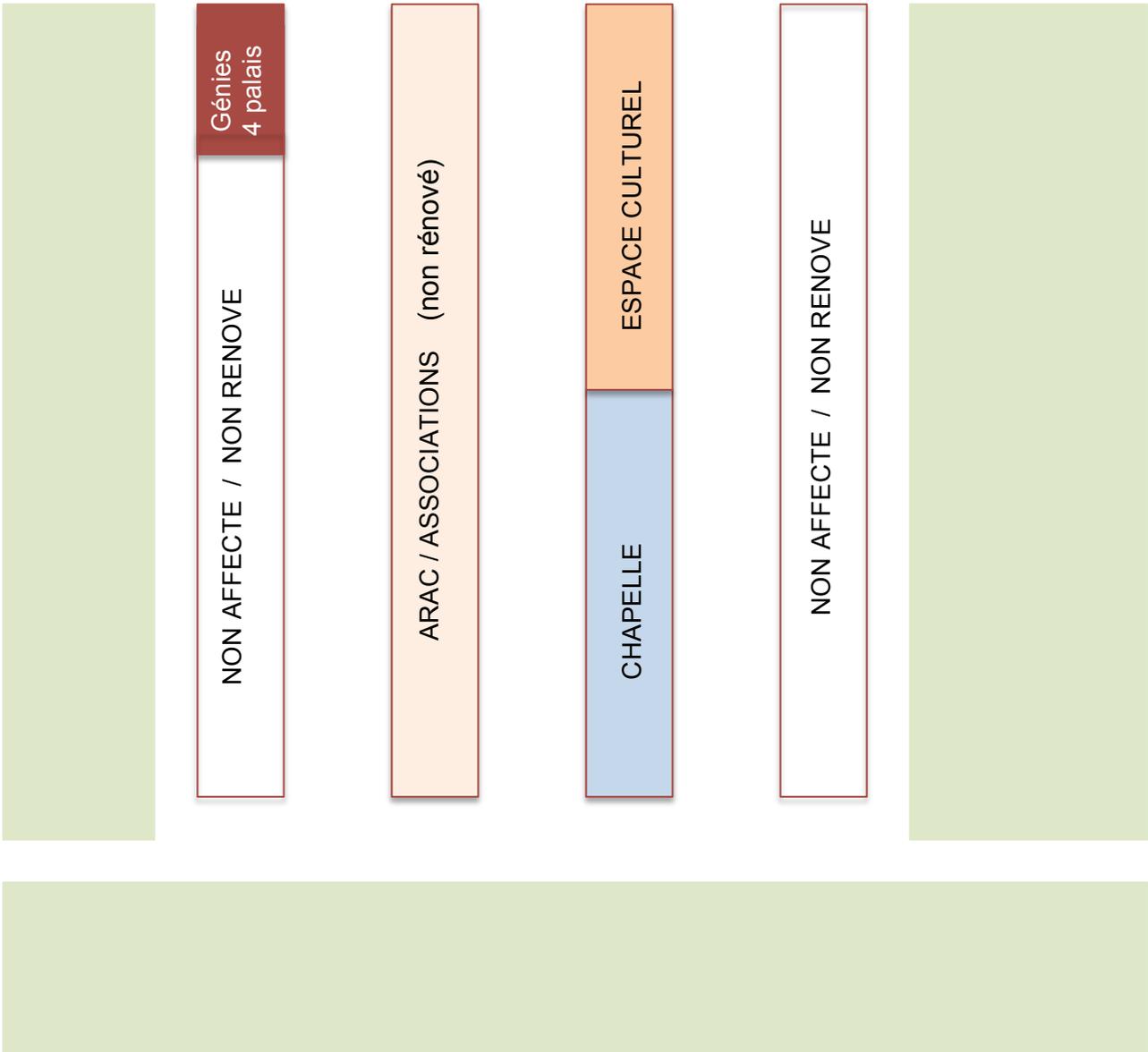
▪ **L'espace associatif**

- Seule l'ARAC est aujourd'hui présente sur le lieu, dans des locaux devenus largement obsolètes mais régulièrement utilisés pour l'accueil des réunions ou l'organisation de moments festifs.
- En fonction des choix ultérieurs ou des contraintes spatiales et financières, une mutualisation partielle avec l'espace culturel peut s'étudier (salle de réunion), bien qu'une autonomie des espaces associatifs soit préférable à terme pour le fonctionnement du lieu.

▪ **Les espaces conviviaux**

- Il s'agit pour l'essentiel d'une halle couverte positionnée dans le prolongement de la pagode (ancienne longère qui avait été raccourcie) de manière à pouvoir accueillir des événements et des rassemblements tels que la fête du 15 août, qui regroupent plusieurs centaines de personnes)
- Cet espace se complète avec les espaces verts existants, qui en constituent l'extension
- Il intègre un dispositif permettant préparer ou réchauffer les aliments nécessaires aux fêtes et manifestations

SCHEMA SPATIAL ACTUEL DU LIEU DE MEMOIRE



Plusieurs scénarios ou variantes étudiées n'ont pas été pris en compte dans le schéma spatial retenu, notamment celui qui envisageait de ne garder de la barre 4 que la toiture, pour en faire une vaste halle couverte mitoyenne avec le grand espace vert situé devant.

Ce scénario était surtout performant pour traiter la question de la convivialité, car il proposait d'associer un espace couvert et un espace ouvert susceptibles d'accueillir une grande quantité de personnes pour un repas, par exemple. Il a néanmoins été jugé que cette solution était susceptible de dénaturer l'aspect physique du site, notamment dans le rapport entre la barre et l'espace vert qui constitue en quelque sorte la "façade" du site lorsqu'on le découvre depuis l'espace central du CAFI.

Cette solution était également plus coûteuse celle qui consiste à proposer un espace couvert en prolongement de la pagode, qui trouve aussi sa cohérence sur le plan fonctionnel et sur le plan du rappel des formes bâties disparues.

D'autres propositions ont été émises concernant les barres aujourd'hui non rénovées (1 et 4) sur lequel ne porte pour l'instant aucun programme précis :

- les aménager en gîte (studios) pour accueillir des résidents en période de vacances ; 2 arguments ont été opposés à cette suggestion, celle de la nature du lieu (il n'est pas destiné à mélanger résidence et lieux mémoriels) et celle de la rentabilité d'un tel aménagement, qui ne fonctionnerait que quelques semaines par an.
- Y installer un "logement-témoin" typique de ce qu'était la vie au CAFI ; c'est un thème qui fait débat, et qui n'a pas été tranché à ce jour (l'idée d'un logement occupé par un gardien n'est peut être pas non plus à exclure, le site ayant besoin en tout état de cause d'être sécurisé et entretenu)

Plus largement, le programme ici présenté traduit les principes énoncés pour la conception du lieu, et n'a pas de caractère intangible ; il constitue un cadre de départ à partir duquel de nombreuses propositions évolutives peuvent être envisagées en fonction des projets, des moments... ou des financements, à condition de respecter les critères définis au cours de l'étude et validés par le comité scientifique (création d'un élément mémoriel symbolique intégré à l'espace, par exemple). Les propositions de toute nature émanant de sources diverses ne manquent pas parmi lesquelles il en est certainement à saisir, autant pour concrétiser quelque chose que pour initier une démarche ou mobiliser des partenaires et des participants.

Quant à la destination des locaux aujourd'hui non pris en compte dans la rénovation, elle se fera également au fil du temps, en fonction des besoins, des programmes et de la montée en puissance des moyens du projet.

Le lieu de mémoire est un projet qui se fait en marchant...

Relancer une instance de portage et de préfiguration

A l'issue d'une période de gestation complexe, conflictuelle, conditionnée par l'urgence imposée par le cadre institutionnel du projet ANRU et l'impatience inquiète du milieu associatif, perturbée par un contexte politico-électoral peu favorable, le projet de lieu de mémoire du CAFI est encore embryonnaire mais il a déjà *une forme et une réalité*.

- son cadre est fixé de manière définitive, protégé par un classement au titre des monuments historiques,
- son principe général, plus ambitieux que la commande initiale ne l'avait envisagé mais plus conforme aux enjeux soulevés par ce dont il est porteur sur le plan humain, ethnologique et historique, est validé par les différentes instances qui ont eu à le porter, à y participer ou à en prendre connaissance,
- il est conforté par un regard scientifique indépendant, qui a contribué à en consolider les principes et lui permet d'ores et déjà de s'ouvrir à la communauté des chercheurs travaillant sur le thème,
- il a fait l'objet de nombreux contacts avec les acteurs ou institutions travaillant à des titres divers sur la question des mémoires collectives, à un moment où cette thématique se développe à travers de multiples initiatives, y compris en Aquitaine,
- il émerge au moment où la convention pour un label "Pays d'Art et d'Histoire" vient d'être signée entre l'Etat et la communauté d'agglomération du Villeneuvois, et doit de toute évidence s'y inscrire au titre de l'interprétation du patrimoine.

Ce projet doit aujourd'hui se concrétiser dans des actions fondatrices.

Pour cela, il doit être incessamment pris en main par une instance partenariale, coordonnée par un acteur public, qui en assume à la fois la responsabilité (il ne peut ni être confié à une association, ni reposer sur une collectivité seule) et la préfiguration, c'est à dire la capacité à "faire en marchant" et accompagner la montée en puissance en passant des actions initiales à des actions structurantes, puis à des actions permanentes ; il faut imaginer un conseil d'administration (ou équivalent) structuré autour d'un noyau dur public épaulé par des compétences professionnelles (service culturel, chargé de mission...), et qui s'élargit par cercle à des partenaires opérationnels puis au réseau général dans lequel il inscrit son action.

Annexes

- liste des organismes et personnes rencontrés
- synthèse de l'enquête auprès des habitants et anciens habitants du CAFI

Organismes et personnes rencontrées

• Mairie de Sainte Livrade	- Maire, élus et comité de pilotage - Anne Carnéjac, DST
• SEM 47	- Patrice Gauville
• PACT 47	- Denis Caraire - Martine Tisnérat
• Communauté d'Agglomération du Villeneuvois	- Joël Ponsolle - Charline Gazeau - Sandrine Lépron
• Conseil Général	- Madame Duguet, patrimoine
• Archives départementales	- Martine Salmon-Dalas - Stéphane Capot - Sandrine Lacombe
• DRAC Aquitaine	- Jean François Sibers - Alain Rieu
• STAP 47	- Camille Svenigorodsky, ABF
• Conseil Régional Aquitaine	- Catherine Vessy - Jean Philippe Hauffeurt - Genevieve Vidalies
• RAHMI	- Manuel Diaz
• CNHI	- Agnès Arquez-Roth - Julie Abalain
• Revue Ancrage	- Joël Combres
• Lycée agricole Sainte Livrade	- Directeur - Enseignants
• Bailleurs sociaux	- Ciliopée - Clairsienne - Habitallys
• Architectes intervenant sur le CAFI	- Stéphane Thouin - Paul Vo Van - David Blasquez
• Paysagistes intervenant sur le CAFI	- Hélène Syrieis - De Paysages en Paysages - Artélia
• Acteurs culturels	- Mr Monnoyeur, service culturel Villeneuve - Les Amis du Pastourais histoire et archéologie - Association Pollen, photographe en résidence - Étudiant en master architecture
• Mission Pays d'Art et d'Histoire, bureaux d'étude	- Prospective et Patrimoine - Parallaxe conseil

<ul style="list-style-type: none"> • Habitants du CAFI 	<p><i>Première génération</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Coursier, Mme Le Grand, Mme Fanzi, Mme Arouquion, Mme Oussane <p><i>Anciens combattants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr Maniquant, Mr Le jeune, Mr Nguyen <p><i>Deuxième génération, retraités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr Ravenne, Les frères Gillard, Mr Raymond, Mr Maillé, Mr Sylvain, Mr Kemoko, Hélène Mutos, Mr Leroy <p><i>Deuxième génération, actifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Paul Landré, Martine Thomas, Patrick Tadebois <p><i>Troisième génération</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mr Claverie, David Genin, Mr Merlet
<ul style="list-style-type: none"> • Anciens du CAFI 	<p><i>Deuxième génération</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Micheline Coursier, Mme Gontran, Mr et Mme Shaeffer - Lien Le Crenn, Thierry Tadebois - Louis Fernand, Mlle Apostoli <p><i>Vacanciers</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fils de Mme Fanzi, Famille Bé, Mr Bayard, Maurice Loaique
<ul style="list-style-type: none"> • Membres des associations - ARAC (assoc. des résidents et amis du CAFI) - ACI (arts et cultures d'Indochine) - ADRI (association des rapatriés d'Indochine) - Mémoire d'Indochine - CEP (Coordination de Eurasiens de Paris) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mr Fernand, Mathieu Samel, Mr Vandjour, Irma Caze, Paul Gras Georges Moll, Nina Sinnourey, Daniel Frèche
<ul style="list-style-type: none"> • Témoins historiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mr et Mme Franqueto et Mr Darini Producteurs, culture de produits asiatiques. - Mme Bourgois, ancienne infirmière au CAFI puis à Bias - Mr DELPRAT (ancien animateur de la maison des jeunes CAFI et ex Président de l'Utopie) - Mme MASSE (ancienne institutrice à l'école maternelle du camp) - Mr RAYNAL producteur produit asiatique

Synthèse de l'enquête de terrain

Enquête réalisée par Marie Tonel, sociologue, sous la direction de Daniel Mandouze - 2010-2011

Analyse des positionnements et attentes sur la préservation de la mémoire.

1 - Typologie du public

Au CAFI :

- Les permanents, c'est-à-dire ceux qui ne sont jamais partis du CAFI
Ce sont majoritairement des personnes âgées, des femmes rapatriées en 1956 et certaines personnes de la seconde génération qui souffrent de handicaps ou de traumatismes de la guerre.
- Les habitants qui ont vécu au camp et qui y sont retournés par la suite. Parmi eux, on distingue deux sous groupes :
 - Les retraités qui se réinstallent au camp.
 - Des accidentés de la vie, des personnes fragilisées sur le plan économique ou psychologique. Le plus souvent, ce sont des personnes qui ont connu des difficultés dans leur vie (divorce ou chômage de longue durée) et qui se réfugient au CAFI.
- Quelques personnes extérieures qui sont minoritaires, ce sont des personnes relogées qui viennent du centre de Sainte-Livrade.
- les vacanciers du 15 Août, qui viennent au CAFI pour une période très courte et qui vivent à Paris, Toulouse, Bordeaux.

Dans le département du Lot-et-Garonne :

- Des retraités qui après une carrière professionnelle, reviennent dans les environs par attachement au camp et pour s'occuper d'un parent vieillissant au CAFI.
- Des descendants qui se sont implantés dans le Lot-et-Garonne pour les mêmes raisons que le groupe précédent, à la différence qu'ils n'ont pratiquement pas quitté le Lot-et-Garonne.

2 - Analyse des attentes et sensibilités par groupes concernés par le projet mémoriel

• **La première génération**

C'est un groupe qui est majoritairement composé de femmes âgées qui ont été rapatriées en 1956.

Le concept de lieu de mémoire est une abstraction qui semble leur échapper. Il y a une vraie difficulté à se détacher du récit de vie.

Leur mémoire est imprégnée de souvenirs lointains dont le cadre spatial est l'Indochine, et d'autres plus contemporains. Ce sont les souvenirs de guerre mais aussi des souvenirs de famille qui sont évoqués. La mémoire plus récente, elle, a trait aux conditions de vie au camp.

Pour faire face à cette difficulté rencontrée en entretien, le travail d'enquête auprès de ce groupe s'est donc plus orienté sur ses pratiques.

On relève que la culture en pot de plantes aromatiques vietnamienne dont l'usage est réservé à la cuisine est une pratique très répandue. La transmission de boutures et de savoirs faire culinaires marque une continuité culturelle d'une génération à l'autre.

Le culte des ancêtres est aussi une pratique essentielle chez les personnes âgées du CAFI. Il repose sur la conviction que l'âme du défunt survit après la mort et protège la descendance.

On remarque également une très forte sensibilité à l'iconographie. L'album de photographie, présent chez tous, est un objet précieux, il renvoie à une mémoire intime qui s'inscrit dans un cadre historique. L'iconographie remplit une fonction mémorielle puissante qui favorise la transmission du passé.

- **Les retraités vivant sur la CAFI**

Ces dernières années, le Lot et Garonne a vu un certain retour de la "diaspora" indochinoise. Les motivations du retour sont multiples : présence d'un parent vieillissant au CAFI, la recherche de liens communautaires, un tropisme local qui perdure... mais aussi gratuité des logements pour ceux installés au CAFI.

C'est un groupe dont le mode de vie est caractérisé par une forte mobilité (voyages au Vietnam régulièrement), une vie sociale dense. En revanche, ce groupe est parfois mal accepté par les anciens du camp qui les considèrent comme des "nantis", en raison de leur niveau de vie.

Ce noyau de retraités est plus directement mobilisé sur la question mémorielle et s'exprime sans difficulté sur des propositions concrètes.

Ce groupe partage des références communes en matière mémorielle (mémorial de Fréjus, de Noyant), ce qui leur donne une vision concrète de ce que peut être un lieu de mémoire mais induit par là même une perception très matérielle et figée du lieu de mémoire. Le mémorial de Noyant, une statue représentant une femme tenant son enfant par la main, inspire largement ce groupe.

Pour eux, la mémoire des rapatriés français d'Indochine doit se traduire par l'édification d'une stèle ou d'une sculpture emblématique comportant un message universel s'adressant à l'ensemble des rapatriés d'Indochine. Cet édifice devrait être disposé à l'entrée du CAFI. Cette proposition témoigne d'une association forte entre visibilité, matérialité et reconnaissance.

L'autre priorité est la prise en compte de la spécificité du lieu. Le CAFI devrait être représenté sous forme d'une maquette accompagnée de panneaux retraçant l'histoire de ses habitants.

L'intention de ces propositions est de porter à la connaissance des français (futurs habitants), l'existence et l'histoire des rapatriés d'Indochine.

On peut distinguer quatre sous groupes :

- *Ceux qui développent un discours revendicatif*

Ces habitants véhiculent un discours victimaire qui dénonce l'Etat français pour l'abandon des rapatriés. Ils se présentent au premier chef en victimes de la grande Histoire, oubliés et laissés pour compte. Le sentiment dominant est celui de l'abandon, de l'injustice.

Dans ce groupe, la difficulté majeure a été de recueillir des propositions concrètes car l'entretien est manifestement un exutoire, une occasion d'exprimer sa colère ; de ce fait, les revendications sont imbriquées, à la fois politiques et identitaires.

La priorité est de reconnaître la mémoire occultée de l'Indochine, et, partant, la mémoire du passé colonial de la France. Cette demande est centrée sur une revendication identitaire ethnique.

Il importe que le lieu de mémoire renvoie à la grande Histoire et ses conséquences : le rapatriement des français d'Indochine en France et pour certains à Sainte-livrade.

Les revendications portées par ce groupe dépassent largement la cause des rapatriés ; elles mettent également en exergue le rôle des anciens combattants « morts pour la France » dans la guerre d'Indochine. La présence de la pierre commémorative au camp attise le sentiment de révolte et d'injustice car cette pierre commémorative est jugée médiocre et « indigne ».

On relève aussi un sentiment omniprésent de déni de mémoire. La démolition, c'est d'une certaine manière une atteinte à l'identité : « *En démolissant le camp, on s'en prend à mes racines, à ma mémoire...* »

Par ailleurs, on constate de fortes attentes en matière d'animation et de vie locale. Il est clair que la démolition des lieux couplée à la disparition des personnes âgées et à la concentration de personnes montrant des signes de fragilité (alcoolisme, dépression, handicaps...) génère un climat très pesant. L'impulsion de dynamiques collectives autour de jardins partagés, d'une maquette ou autre type de projet collectif redonnerait à ces personnes le sentiment d'une utilité sociale. D'ailleurs, le projet de réaliser une maquette du CAFI a été surtout argumenté par des personnes de ce groupe.

- *Ceux qui se replient dans les croyances et traditions*

Pour ces personnes, la dimension spirituelle transcende le matériel, le réel. Le culte des ancêtres est au cœur des traditions. Dans cette conception, il semble que le camp en lui-même n'ait plus vraiment de valeur. En revanche le cimetière et les autels privés sont autant de lieux qui ravivent la mémoire intérieure. Le lieu de mémoire, c'est la mémoire des ancêtres. Ces personnes se réclament de la religion bouddhiste (et de ses variantes, comme la culte des génies des 4 palais); elles continuent de pratiquer à la pagode de Villeneuve sur Lot et chez elles, face à l'autel des ancêtres. La priorité pour elles est de vivre sa spiritualité en honorant les fêtes bouddhistes qui se tiennent à la pagode du CAFI et en rendant hommage aux ancêtres.

- **Les actifs habitant au CAFI**

C'est un groupe assez minoritaire composé de célibataires, de personnes divorcées, mono parents qui ont un lien de parenté au CAFI, généralement des parents vieillissants. Ce sont des actifs qui travaillent en Lot et Garonne. Ces personnes sont attachées au camp, voir nostalgiques d'une époque révolue. Dans ce groupe, les attentes sont triples.

Pour eux la préservation de la mémoire doit s'opérer sur un mode sensible et affectif. Les personnes du CAFI souhaiteraient pouvoir conserver des témoignages d'acteurs historiques (l'animateur de la MJC, les intervenantes de la CIMADE, etc...) autant que des témoignages d'habitants du camp.

Le livre de Dominique Rolland « Petits Viêt Nams », qui est essentiellement un recueil de témoignages, correspond assez bien aux attentes de ce public dans la mesure où il donne à lire des témoignages d'habitants, des recettes de « mamies du camp », des règles des jeux du passé, etc...

Il y a aussi chez eux le souhait de conserver la mémoire des lieux : préserver les lieux de culte et l'espace sanctuarisé est indispensable. C'est à la fois un lieu évocateur de souvenirs mais aussi un témoignage de fidélité aux anciens. Ce registre donne lieu à des propositions nouvelles comme par exemple, la conception d'une carte des lieux intimes du CAFI.

Pour ce groupe, la conception d'un lieu de mémoire doit susciter des échanges, du lien. Certains ont évoqué l'idée d'un jardin partagé, d'un jumelage qui donnerait lieu à un programme d'échange culturel entre Sainte-Livrade et une ville du Viêt Nam.

Pour ce groupe, le traitement de la mémoire doit aussi se faire à travers une approche historique. Les propositions recueillies abordent aussi la création d'un centre de ressource sur l'histoire de l'Indochine, de la question coloniale et des rapatriés.

- **Quelques jeunes**

Certains ont des liens de parenté au camp, d'autres n'en n'ont pas. La plupart sont au CAFI par opportunisme. Ils se sentent peu concernés par le projet mémoriel. Leurs préoccupations portent davantage sur la démolition du camp qui les contraint à déménager. Ils semblent avoir une vision un peu folklorisée du vécu des habitants et de l'histoire des rapatriés d'Indochine.

- **Les vacanciers**

Le contexte dans lequel les attentes de ce groupe ont été recueillies influe largement sur celles-ci. Les entretiens ont eut lieu cet été, au moment où la plupart des vacanciers prenaient connaissance de la démolition du camp.

La destruction du CAFI a cristallisé les craintes de voir se disloquer les liens communautaires. En réalité, bien plus que la disparition des liens communautaires qui s'entretiennent par ailleurs sur Paris, Toulouse ou dans d'autres villes où vit la « diaspora », c'est la peur de perdre sa propre mémoire qui inquiète.

Le rassemblement du 15 Août permet de réactiver sa mémoire car c'est à travers les autres qu'on se souvient.

Mais la mémoire s'inscrit aussi dans un cadre spatial. La réappropriation par les vacanciers des logements du CAFI, au-delà de l'avantage matériel évident qu'elle procure, leur permet de retrouver la façon d'habiter le CAFI d'autrefois.

Pour la seconde génération qui a quitté du camp, le retour au CAFI est un moment « bouleversant » qui rappelle qu'une part de son identité s'est fabriquée au camp.

Pour ce groupe, les priorités concernant la préservation de la mémoire s'inscrivent dans la logique des sensibilités perçues. La préservation de traces physiques du CAFI (bâtiments, et périmètre sanctuarisé), le maintien des rassemblements au camp et la conception d'un outil internet permettant d'échanger photographies et témoignages ou d'organiser des rassemblements constituent les principaux vœux. L'histoire des rapatriés doit également être inscrite dans un lieu public, une salle, à Sainte-Livrade ou à Paris. Ce souhait est à comprendre comme une revendication de leur légitimité à figurer dans l'histoire.

La troisième génération insiste principalement sur deux aspects : rendre publique l'histoire des rapatriés et les conditions dans lesquels la France les a accueilli, et conserver des possibilités de rassemblement de la communauté du CAFI.

- **Les retraités installés dans le Lot et Garonne**

Leurs attentes en matière mémorielle s'inscrivent dans la logique qui sous-tend le projet d'installation en Lot et Garonne. Le projet mémoriel doit susciter du lien, des contacts. Il doit donner du sens à l'histoire vécue, apporter des éléments de connaissance permettant de renouer avec le passé.

Ces attentes reflètent en réalité les pratiques quotidiennes de ce groupe qui entretient des liens affinitaires forts, essentiellement générationnels, et consulte régulièrement les archives départementales.

Bien plus qu'une activité de retraités, l'intérêt pour l'histoire du CAFI traduit une volonté de renouer avec son vécu, sa jeunesse et ses origines. Cette quête identitaire est à comprendre dans une acception plus large et plus profonde : la plupart des descendants

de la seconde génération sont retournés au Vietnam durant les dernières décennies, ce retour ou parfois cette découverte s'avérant en général une expérience « chargée » à différents niveaux.

Concrètement, ce groupe exprime le souhait que le CAFI fasse l'objet d'une exposition à partir de documents d'archives et de photographies. Cette exposition devrait être réalisée dans un baraquement conservé.

- **Les descendants installés dans le Lot et Garonne**

Parmi ces descendants, nous avons rencontré des individus disséminés en Lot et Garonne et qui manifestent un attachement profond au camp et à ses habitants. Certains sont investis dans des associations qui œuvrent dans l'animation locale, la réalisation de films documentaires ou encore l'histoire du CAFI. D'autres, s'investissent d'une façon différente : accompagnement social, soins à des personnes âgées du CAFI, etc...

Beaucoup d'autres appartenant à la seconde ou troisième génération et vivant dans des communes diverses ne sont guère mobilisés sur la question mémorielle, les plus concernés semblant être les retraités.

3 - Synthèse des priorités sur la préservation de la mémoire du CAFI et de ses habitants.

→ Lutter contre l'oubli, en conservant des traces

La phase actuelle de démolition/reconstruction exacerbe le sentiment de déni de mémoire, le sentiment d'éradication, d'effacement délibéré des traces et des empreintes de ce qui a constitué le lieu de vie de toute une population inscrite dans une même communauté de destin.

Ici plus qu'ailleurs, la référence aux lieux est un élément indissociable de l'expérience collective et de la capacité d'un groupe à donner sens à ce qu'il a vécu sans l'avoir initialement choisi : le camp a été un lieu d'internement, mais aussi le lieu de l'enfance et reste aujourd'hui le lieu de rassemblement de la communauté.

Or, dans un tel contexte, la nécessité de conserver des traces physiques de ce qu'a été ce site si particulier paraît indissociable de la réflexion sur un lieu de mémoire.

- **Conserver les lieux de culte et l'espace sanctuaire**

L'insistance avec laquelle l'ensemble de la communauté plaide pour conserver les lieux de culte et l'espace arboré où sont disposés la statue de la Vierge et l'autel signifie combien la mémoire physique des lieux a de l'importante. Ce secteur du CAFI est considéré comme un véritable sanctuaire, un espace mémoriel à lui seul qui interpelle l'ensemble des générations. Au-delà de l'aspect religieux, ces lieux sont évocateurs d'évènements fondateurs de la communauté tels que les baptêmes, les mariages et les obsèques.

La conservation des lieux de culte est tout autant à comprendre comme un témoignage de fidélité aux anciens, bien plus encore que comme le désir de pratiquer. La ferveur religieuse et le rapport au sacré tendent nettement à s'effacer chez les descendants, à l'exception de ceux qui poursuivent une tradition familiale.

→ Lutter contre l'oubli, en inscrivant des marques dans l'espace

▪ *Edifier un monument mémoriel*

L'intention de marquer l'espace à travers l'édification d'une stèle, d'une dalle en souvenir des rapatriés français d'Indochine, traduit une demande de reconnaissance symbolique et constitue une forme de revendication de l'appropriation de l'espace.

Ce qui frappe dans le recueil des attentes, c'est l'approche mémorielle « ethno-centrée ». La mémoire des autres groupes qui vécurent au camp du Moulin du Lot est occultée par les rapatriés d'Indochine et leurs descendants, voire déniée.

L'idée par exemple de réaliser une maquette, portée par les habitants du camp, procède bien de cette logique de « marque » mais elle n'est pas pour autant perçue comme un support mémoriel destiné à relater l'histoire intégrale du camp, les différentes vagues de peuplements ayant vécu au camp du Moulin du Lot, etc. Elle est envisagée comme un support permettant d'évoquer sa propre histoire et son propre récit, celui des rapatriés français d'Indochine.

D'autre part, on relève une forte association entre matérialité, visibilité du lieu de mémoire et reconnaissance. Les habitants du CAFI semblent accorder plus d'importance à l'aspect patrimonial bâti que ceux qui en sont partis. Mais paradoxalement, ce sont les habitants dont la légitimité à habiter au camp est contestée qui revendiquent le plus le droit à un édifice mémoriel imposant.

→ Ecrire le récit de l'histoire, donner du sens au destin commun

La compréhension du phénomène colonial en Indochine et de ses conséquences directes sur les rapatriés répond à une demande latente. Cette communauté se sent définitivement blessée et indignée par l'accueil que la France a réservé à ses rapatriés, jusqu'à dénier leur nationalité. La douleur ressentie est silencieuse mais pétrie de ressentiment.

A travers ces attentes, il convient de dissocier le récit des origines et de l'exil, qui renvoient à une question identitaire, et celui des conditions de vie au CAFI qui renvoie à une demande de reconnaissance.

▪ *Le récit des origines (d'où l'on vient, ce qu'était l'Indochine...)*

La seconde génération connaît une crise identitaire, elle recherche des repères. A l'appui de cette observation, on assiste depuis ces dernières décennies au retour des vietnamiens et rapatriés au Viêt Nam. Dans notre échantillon, la plupart des descendants de la seconde génération sont allés au Vietnam et continuent d'y retourner pour retrouver des traces d'ordre personnel ou collectif (la maison, le quartier, les liens familiaux existants).

Les personnes interrogées nourrissent en général une vision fantasmée du Viêt Nam, pays d'origine. L'écart entre leurs représentations et la réalité du Viêt Nam actuel est tel que les témoignages à ce sujet sont essentiellement nourris des désillusions.

Mais pour tous, y compris pour ceux qui n'ont jamais connu le Viêt Nam, ce pays constitue une part de leur identité en raison de la filiation naturelle de la mère vietnamienne (ou eurasiennne), et c'est pourquoi le récit des origines commence presque toujours par la question du métissage.

- **Le récit de l'Histoire, de la rupture et de l'exil**

Retracer les étapes de l'exil permet de donner un cadre temporel à la mémoire. L'évocation quasiment systématique de l'exil au cours des entretiens, pour les personnes qui l'ont vécu, est la principale constante. Le récit chronologique des événements permet de fixer des repères temporels et spatiaux qui constituent un cadre à partir duquel il est possible de reconstruire ses souvenirs.

Le besoin manifeste d'écrire l'histoire ne signifie pas à proprement parler que la mémoire est effacée, mais plutôt qu'elle est menacée par la disparition de ceux qui la détiennent.

- **Le récit de l'expérience collective des camps de rapatriés**

Pour les descendants des rapatriés, l'expérience collective doit être traitée sous un angle historique et ethnographique afin de donner à voir les conditions de vie au CAFI. Ce traitement nécessite une approche scientifique fondée sur un travail d'archives mais doit aussi traiter de la dimension humaine de l'expérience collective, dont les souvenirs rappellent qu'elle fut aussi très riche sur le plan humain et ethnoculturel.

Cette demande est essentiellement portée par la seconde génération, qui revendique le droit de faire le jour sur cet épisode de l'histoire. La seconde génération exprime par là une exigence de justice et de reconnaissance. Pour elle, il s'agit avant tout de rendre justice à leurs mères car, dans la conscience collective, ce sont avant tout celles-ci qui ont souffert, c'est elles qui ont au premier chef fait preuve de courage et de dignité. La reconnaissance pour ces femmes est immense et les « mamies » du CAFI font l'objet d'une certaine vénération.

La mémoire collective de la seconde génération est ambivalente, oscillant entre souvenirs heureux et amertume.

Les témoignages récoltés auprès de la seconde génération laissent le plus souvent transparaître une jeunesse heureuse. « *On était pauvre, mais heureux* » a-t-on l'habitude d'entendre. Le camp est décrit comme un « formidable terrain de jeux ». Les soirées au Tivoli de Sainte-Livrade, les tournois sportifs, les baignades dans le Lot... ont laissé des souvenirs de jeunesse intenses.

Mais l'amertume est aussi palpable. Les injustices générées par la mise en place d'un règlement interne au camp (l'arrêté Morlot) privant les rapatriés de certaines libertés ont laissé des séquelles ; l'atteinte portée à la dignité et à l'autorité de leurs parents reste une blessure latente.

Néanmoins, les discours recueillis ne parviennent pas toujours à rendre compte de la souffrance vécue, comme si le récit gommait les aspérités.

Maurice Halbwachs l'évoque ainsi dans "Les cadres sociaux de la mémoire" : « *En définitive, les aspects les plus pénibles de la période d'autrefois sont oubliés, parce que la contrainte n'est sentie que tant qu'elle s'exerce et que par définition une contrainte passée a cessé de s'exercer* ».

La violence engendrée par un système discriminant ne trouve pas toujours à se traduire dans les mots ; les éléments factuels sont évoqués plus facilement.

On entend souvent parler de l'imposition de métiers aux jeunes générations par la direction du camp, de la présence de barbelés, d'un couvre-feu, ou encore de la privation des biens de consommation ou même de l'exploitation de la main d'œuvre par les agriculteurs, implicitement consentie par les autorités.

Tous ces éléments factuels continuent aujourd'hui à susciter indignation et amertume. On peut distinguer quatre registres qui constituent ce champ de la mémoire collective : les conditions d'habitation, le travail, la gestion du camp, les solidarités.

- *Les conditions d'habitation*

C'est surtout la précarité matérielle des logements qui a marqué les mémoires. Le traumatisme fut tel pour les rapatrié(e)s, qu'aujourd'hui encore, les personnes interrogées sont capables d'énumérer les objets mis à leur disposition par l'administration du camp. L'absence de confort sanitaire et matériel et le froid sont inlassablement rappelés lors des entretiens.

- *Le travail*

Le travail a occupé une place centrale dans le quotidien des rapatriés. La récolte des productions agricoles, le travail dans les conserveries locales et dans les ateliers d'artisanats du camp (chaussures) constituent une dimension prégnante dans la mémoire des personnes rencontrées.

- *La gestion du camp*

L'autorité incarnée par le(s) directeur(s) du camp et le prêtre ont également laissé des traces dans les mémoires, même si avec le temps ces figures ont pris des allures pittoresques ; on en perçoit pas moins les effets de contrôle social qui s'exerçaient et l'emprise qu'avaient ces personnages sur le quotidien des habitants.

- *Les solidarités*

Les mémoires sont imprégnées des solidarités de toute nature liées à la vie communautaire : entraide dans les travaux pour améliorer le logement, partage du travail, prise en charge des problèmes familiaux. L'équeutage des haricots aussi bien que les rotations pour la garde des enfants...

→ Garder des possibilités de rassemblement

- **Conforter les rassemblements annuels au CAFI**

Les rassemblements annuels au CAFI créent les conditions de l'activation des souvenirs, car la situation se prête à leur évocation.

Pour citer Bergson: « *Les appareils sensori-moteurs fournissent aux souvenirs impuissants, c'est-à-dire inconscients, le moyen de prendre corps, de se matérialiser, enfin, de devenir présents.* »¹

Comme on l'a vu plus haut, la réappropriation par les vacanciers des logements du CAFI leur permet (aussi) de retrouver la façon d'habiter le CAFI d'autrefois et donne l'impression aux habitants du camp de retrouver le camp des années 1960.

L'âme du CAFI tant recherchée, c'est cette vie de village marquée par une forte promiscuité de voisinage, une interconnaissance et un mélange intergénérationnel... Ici plus qu'ailleurs, la singularité des lieux renforce le sentiment d'appartenir à une communauté affective, à une communauté indéfectiblement liée par son passé.

Les sens réactivent la mémoire. L'odeur des plats cuisinés par les « mamies » du camp mais aussi la vue des baraquements encore présents réveillent la mémoire de ceux qui y ont vécu. Garder les conditions de rassemblement au CAFI en conservant à minima quelques bâtiments serait une façon de donner moins de prise à la hantise de la disparition de la mémoire.

¹ Repris par Maurice Halbwachs dans « Les cadres sociaux de la Mémoire »

La fête du 15 août en cette année de début des travaux était nostalgique, la sensibilité de la plupart des gens du CAFI à fleur de peau. Dans ce climat chargé d'affects, beaucoup se sentaient meurtris, évoquaient ouvertement l'idée de ne plus revenir au CAFI, même s'il convient de pondérer ces réactions spontanées car le bonheur de se retrouver restait manifeste.

▪ **Maintenir les liens communautaires pour lutter contre l'oubli**

« La durée d'une mémoire est limitée à la durée du groupe. Oublier une période de sa vie, c'est perdre contact avec ceux qui nous entouraient alors.

*Pour que notre mémoire s'aide de celle des autres, il ne suffit pas que ceux-ci nous apportent leurs témoignages : il faut encore qu'elle n'ait pas cessé de s'accorder avec leurs mémoires et qu'il y ait assez de points de contact entre l'une et les autres pour que le souvenir qu'ils nous rappellent puisse être reconstruit sur un fondement commun ».*²

On ne saurait mieux résumer l'importance que représente pour les gens du CAFI le maintien des liens communautaires, comme leur ritualisation récurrente. Certes, ils ne disent pas qu'ils veulent conserver les liens car ils redoutent de perdre leur mémoire... ils disent simplement que ces liens sont « sacrés ».

L'urgence de récolter témoignages, objets, photographies, montre à quel point la crainte de voir disparaître ces souvenirs est forte. La disparition des anciens et la démolition des lieux exacerbent ce sentiment. Pour l'ensemble des rapatriés et leurs descendants, la priorité est de lutter contre l'oubli, en témoignant. La mémoire sensible est foisonnante, elle s'exprime d'elle-même et ne demande qu'à trouver un cadre dans lequel elle puisse être valorisée.

Le projet de lieu de mémoire devra prendre en compte toute cette dimension... tout en sachant la dépasser dans une proposition qui ne se limite pas à une seule démarche d'évocation à caractère communautaire.

² « La mémoire collective », Maurice Halbwachs

AR
CUS
ETUDES
SOCIALES
ET URBAINES

5 rue Colette
33 270 FLOIRAC
05 57 54 01 14